



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

INRA

S.E.R #59

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

France INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

WITHDRAWN

PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ORGANISATION DU MARCHÉ

DANS LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES

F. LAURET

avec la collaboration de :

J.M. CODRON

J.C. MONTIGAUD



Série Etudes et Recherches

N° 59

Montpellier

Septembre 1981

STATION D'ECONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique

34060 MONTPELLIER CEDEX

THE HISTORY OF THE INSTITUTION

FROM 1800 TO 1850

THE INSTITUTION WAS FOUNDED IN 1800 BY THE REV. DR. [Name] AND WAS AT FIRST CALLED [Name]. IT WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL. IT WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL.

THE INSTITUTION WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL. IT WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL.

THE INSTITUTION WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL. IT WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL.

THE INSTITUTION WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL. IT WAS ONE OF THE EARLIEST INSTITUTIONS OF THE KIND IN THE COUNTRY AND WAS AT FIRST A [Name] SCHOOL.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

**PRODUCTION, DISTRIBUTION
ET ORGANISATION DU MARCHÉ**

DANS LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES

F. LAURET

Série Etudes et Recherches

N 59

Montpellier

Septembre 1981

AVERTISSEMENT

Ce document, de travail, a été rédigé en Août 1981 pour nourrir le débat sur l'organisation du marché des fruits et légumes.

Il tente de présenter, sous une forme aussi concise que possible l'état actuel de nos réflexions sur les problèmes que pose ce secteur, sur les objectifs et les voies de son organisation, sur les contenus possibles d'une politique économique le concernant.

Il s'efforce de ne pas prendre parti sur les options à prendre bien qu'il affirme la nécessité d'une relance de l'organisation. L'action en ce domaine est depuis longtemps engagée et a progressé fortement avec les M.I.N. d'abord, puis, avec les groupements de producteurs, les comités économiques, les contrats de production, les interprofessions et les organismes qui coordonnent l'ensemble au niveau national (AFCOFEL, INTERFEL, ANIFELT). Cet acquis considérable mérite d'être largement considéré. C'est à partir de lui que l'on peut améliorer l'édifice.

Néanmoins la question des structures professionnelles, interprofessionnelles et administratives nécessaires pour gérer cette action n'est pas abordée ici puisqu'elle est largement débattue ailleurs. En outre elle est difficile à aborder en termes objectifs.

Les opinions et les conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que ses auteurs et en aucune manière les Pouvoirs Publics.

Sans prétendre être totalement objectifs (qui peut l'être) ils se sont exprimés en conscience, sans avoir subi quelque pression que ce soit et sans avoir d'intérêt matériel à défendre dans cette affaire.

Ils seraient heureux de recevoir toutes observations, critiques ou suggestions que le lecteur jugera utile de leur transmettre, sur le problème traité ici.

Ils envisagent de prendre en compte ces remarques dans une version plus étoffée à paraître ultérieurement.

F. LAURET

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| Des objectifs du système de production-distribution | 1 |
| 1 - Situation, fonctionnement et dynamique du système actuel | 5 |
| 11. Diversité et performances | 5 |
| 12. Les grands traits de l'évolution récente | 9 |
| Au niveau de la production | 9 |
| Au niveau du conditionnement | 11 |
| Au niveau de la transformation | 11 |
| Au niveau de la commercialisation-distribution | 12 |
| 2 - Les "défauts" du système sous divers points de vue | 15 |
| 21. Des critiques divergentes | 15 |
| 22. Les principaux problèmes | 17 |
| Effondrement des prix à la production | 17 |
| Hausse des prix de détail | 18 |
| Stagnation ou baisse de la consommation | 20 |
| Orientation de l'appareil de production | 21 |
| Relations avec les pays concurrents | 22 |
| 3 - Des mesures et des moyens | 23 |
| 31. Des positions différentes | 23 |
| 32. Un arsenal de mesures | 25 |
| . L'action conjoncturelle de régulation | 25 |
| . L'action structurelle à moyen terme | 27 |
| . Les actions à long terme et permanentes | 29 |
| Conclusion | 33 |
| Annexes statistiques | 35 et suiv. |

PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ORGANISATION DU MARCHÉ
dans le secteur des fruits et légumes

Dans le secteur des fruits et légumes des pays développés, la pratique de l'organisation des marchés est aujourd'hui indissociable des activités de production et de distribution. En rapprochant ces trois volets, cette note voudrait favoriser une réflexion d'ensemble sur l'état et les perspectives du "système de production-distribution" des fruits et légumes en France et nourrir le débat sur la nécessité, les enjeux et les difficultés de son organisation et de sa gestion globales.

* * *

*

Production et distribution des fruits et légumes sont le fait d'un ensemble diversifié d'entreprises qu'on peut considérer comme les éléments d'un système.

Améliorer le fonctionnement de ce "système de production-distribution", dans l'optique d'un développement économique et social défini, c'est viser toute une série d'objectifs, complémentaires mais aussi contradictoires entre eux, et qui concernent les intérêts des diverses professions concernées ainsi que ceux des consommateurs, et au sein de chaque groupe, les intérêts des divers types d'entreprises ou d'agents économiques.

Les compromis réalisés à un moment donné entre ces objectifs traduisent les résultats de la confrontation des forces socio-économiques en présence et la façon dont se résolvent les conflits d'intérêt entre groupes sociaux concernés.

En simplifiant beaucoup et sur un plan général, on peut cependant réduire ces objectifs à deux grands axes ; l'un intéressant la consommation, l'autre la production et la distribution :

Le système est d'abord chargé (au sein du système économique général) d'assurer avec le maximum d'efficacité et dans la durée, l'approvisionnement des consommateurs, avec toute une gamme de compromis subtils entre prix, qualité et services ; ces compromis correspondant aux divers types d'attentes et de pouvoir d'achat, eux-mêmes déterminés par la stratification économique et sociale de la population (qui d'ailleurs se modifie sous l'effet du développement et de la politique économiques).

Parallèlement, le système doit assurer aux entreprises de production et de distribution des rémunérations qui d'abord assurent des revenus acceptables (acceptés) du travail et du capital, mais qui permettent aussi à l'ensemble de ces entreprises (mais non à chacune individuellement) de se reproduire en améliorant ses performances. Cela implique d'abord des rémunérations permettant à la production de se poursuivre, si possible sans déficit et sans excédent par rapport à des besoins, qui tant en France que dans les pays clients, sont eux-mêmes en évolution. Cela implique aussi des modalités de rémunération des entreprises qui ne bloquent pas les changements structurels qu'exige l'amélioration des performances globales du système. En particulier, l'évolution de la production dans l'intérêt des consommateurs peut entraîner des modifications de la géographie des cultures, quelquefois au profit de nouveaux bassins de production.

Les pouvoirs publics et interprofessionnels ont alors à jouer le rôle d'arbitre entre les intérêts en présence. Les arbitrages rendus plus ou moins explicites vont influencer sensiblement sur la dynamique du système de production-distribution. Fonctionnement des entreprises et du marché d'une part, politique économique d'autre part apparaissent donc bien comme deux ensembles en interaction.

Dans ce secteur les caractères des produits, des processus de production et de la consommation ne permettent pas de se passer des mécanismes et des indications du marché. Aucun pays au monde, même parmi les plus planifiés n'a pu éliminer le fonctionnement "spontané" du marché des fruits et légumes.

Mais il est tout aussi vrai que de nombreux phénomènes tenant soit aux conditions naturelles, soit aux structures économiques impliquent des interventions et des correctifs d'ordre global, tant pour assurer la réalité de la concurrence que pour en limiter certains effets inacceptés, tant pour réguler le marché dans le court terme que pour l'anticiper correctement dans le long terme. Même les pays les plus libéraux en matière économique (USA - Canada - Pays Bas) se sont engagés et souvent très loin dans cette voie.

Un projet général de développement économique et social défini implique donc aujourd'hui dans le secteur des fruits et légumes de concilier, voire de réconcilier d'une part l'amélioration permanente des structures de production et des circuits de distribution, d'autre part l'organisation et la gestion globale du marché.

Le conflit entre ces deux termes a été souvent présenté comme une opposition entre l'efficacité économique des entreprises et le développement de l'organisation.

En fait, si l'organisation respecte, dans la diversité et dans la dynamique des entreprises et des circuits, ce qui est inhérent à l'hétérogénéité des conditions de la production et à la variété des désirs des consommateurs, ce conflit devrait enfin apparaître comme secondaire. Il pourrait laisser la place à la recherche permanente d'une synergie entre le fonctionnement concurrentiel du marché et la politique économique du secteur .

* *
*
*
*

Il ne saurait être question ici de présenter un projet de réforme du système de production-distribution. Un tel projet implique en effet des arbitrages entre groupes sociaux et professionnels qui ne relèvent pas de l'étude scientifique.

Par contre la recherche socio-économique peut contribuer à éclairer les décisions politiques par trois voies :

- . D'abord en améliorant notre compréhension collective du fonctionnement et de la dynamique du système, en soulignant la logique profonde de ce qui existe et les contraintes que rencontrent les volontés de renforcer ou de freiner les mouvements en cours.
- . Ensuite en dégagant et en soulignant ce que les divers groupes sociaux et professionnels concernés considèrent, chacun de leur point de vue, comme des défauts du système et souhaitent modifier. Evidemment ces critiques ne sont pas convergentes. La difficulté est d'attribuer à chacune la pondération qui lui revient.
- . Enfin, en faisant l'inventaire et le commentaire des mesures déjà mises en oeuvre ou qui pourraient l'être. A quels besoins répondent-elles ? Quels types d'agents économiques en bénéficient ou en sont victimes ? Quelles contraintes rencontrent-elles ?

L'ambition synthétique de cette démarche ne se justifie que par sa nécessité et il est clair que cette note n'atteindra que partiellement son objectif.

Une telle démarche réussit en général à soulever des critiques tous azimuts, et c'est bien là un de ses objectifs. Ces réactions sont en effet souhaitables et utiles ; elles précisent et clarifient les positions des diverses forces en présence, ce qui est un préalable à des décisions largement débattues.

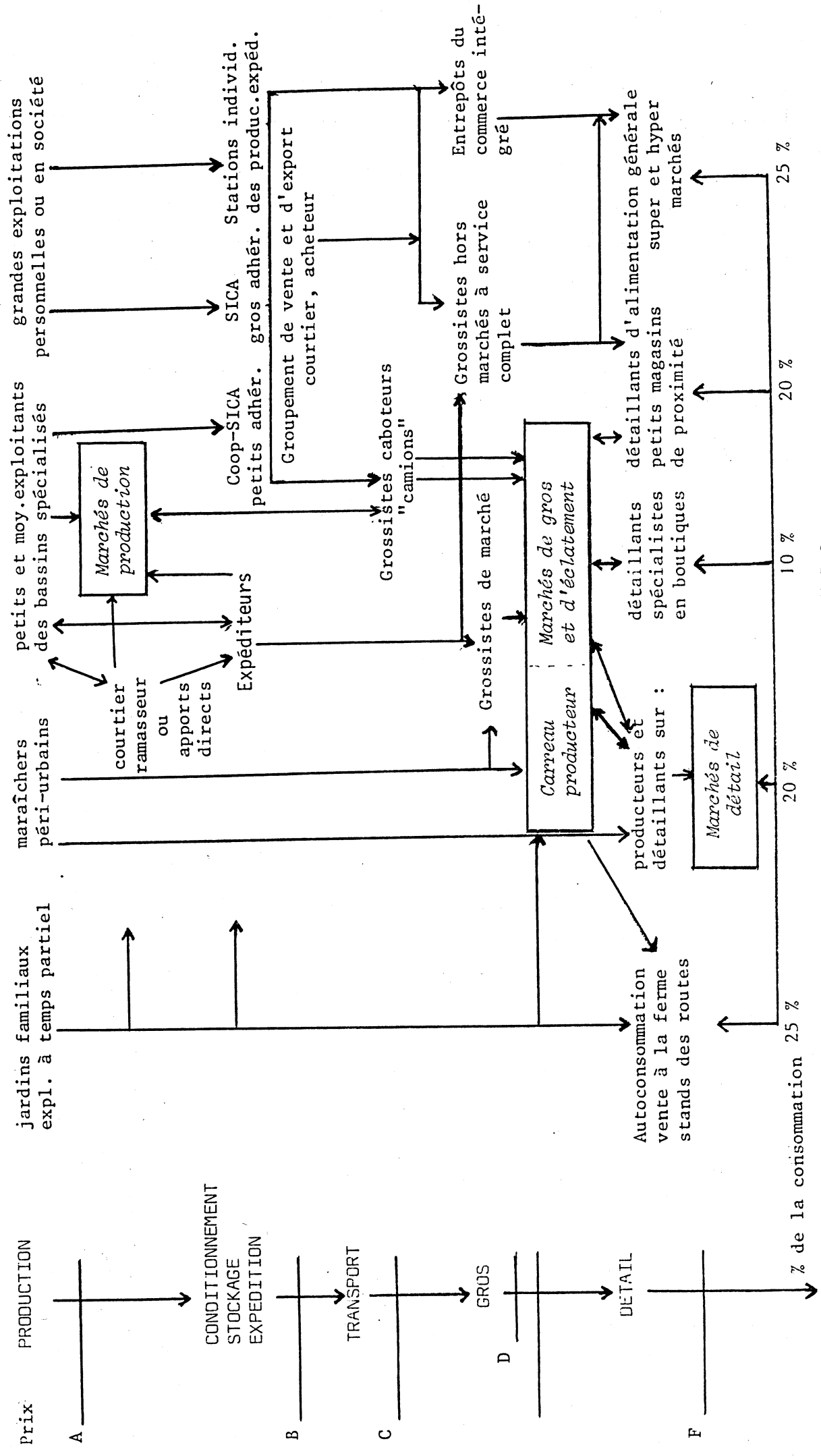
Cette note comprendra donc trois chapitres :

1. Situation et fonctionnement et dynamique du système actuel
 2. Défauts du système sous divers points de vue
 3. Inventaire et commentaire des mesures d'organisation et de politique économique.
-

TABLEAU 1

Le système de production-distribution des fruits et légumes frais

PRODUCTEURS



I - Situation, fonctionnement et dynamique du système de production-distribution.

I.1 Diversité et performances.

L'histoire du secteur des fruits et légumes et les nombreux travaux réalisés depuis plus de vingt ans ont montré que l'ensemble des opérateurs et des circuits constituent un système composite.

Une représentation simplifiée est donnée par le tableau 1. A chaque niveau (production, expédition, gros, détail), coexistent plusieurs types d'entreprises qui remplissent des rôles différents et constituent autant de formes d'adaptation à des situations locales.

Ce système s'est construit et compliqué au fil des ans par apparition et développement de formes nouvelles de production et d'échange au fur et à mesure que s'ouvraient de nouvelles possibilités techniques. Ces formes nouvelles viennent s'ajouter aux formes traditionnelles et réduire leur place sans pour autant les faire disparaître. Les grandes exploitations légumières n'ont pas fait disparaître le maraîchage ; les coopératives ou l'apport direct chez les grands expéditeurs n'ont pas éliminé les marchés de production ; les super-marchés n'ont pas pris la place des marchés de détail.

Les formes nouvelles de production ou de distribution trouvent en général leurs limites assez rapidement : le développement des grandes exploitations bute sur des problèmes de main-d'oeuvre, de maîtrise technique de la production et de contrôle du foncier ; les supermarchés sur la difficulté de gestion du rayon périssable et sur les réticences des consommateurs au préemballage ; les circuits directs entre producteurs et distributeurs se heurtent à des difficultés de détermination des prix.

Le résultat est une accumulation des formes modernes et des formes traditionnelles et non pas comme on l'a cru dans les années 60 une substitution pure et simple du moderne au traditionnel.

En effet, le progrès économique a souvent été présenté comme le développement de circuits dits modernes, généralement basés sur des grandes entreprises pratiquant des méthodes "rationnelles".

Selon cette analyse, production et distribution auraient du évoluer vers un modèle de grandes exploitations et entreprises qui, grâce à leur taille et à leurs méthodes de type industriel, seraient supérieures aux autres et les élimineraient. Ainsi le système aurait du tendre vers un modèle unique et homogène de type industriel.

Cette vision faussement rationnelle, parce qu'elle ne prend pas en compte la logique des hommes en situation et la diversité des produits et de la nature, ne s'est pas réalisée et ne se réalisera pas. La diversité du système se maintient et probablement se renforce, notamment chaque fois que les conditions économiques sont plus difficiles ; les formes modernes apparaissant souvent comme les plus vulnérables aux situations de crise.

En outre la partie industrialisée du système, et notamment les grandes entreprises ne peuvent fonctionner qu'en s'appuyant sur la partie artisanale. Par exemple, les circuits dits de marché à base de petites entreprises et où se confrontent quotidiennement et publiquement offre et demande jouent un rôle d'indicateur et de régulateur qui est vital pour l'ensemble du système.

C'est pourquoi la régression des circuits de marché conduit à restaurer des formes publiques et claires de formation de prix, sous forme de cadran par exemple, sous l'influence des opérateurs qui sont victimes de la domination et parfois de l'entente des grandes entreprises. La modernisation concerne donc aussi les formes traditionnelles.

Il apparaît ainsi que la force et les performances du système de production-distribution des fruits et légumes en France sont liés à sa diversité.

En effet, si l'on souhaite assurer au consommateur à la fois une large gamme de produits et de services et si l'on veut réaliser la plus large utilisation des potentialités agricoles du pays, il est nécessaire de faire appel à diverses formes de distribution et à divers types d'exploitations agricoles.

Le système de production-distribution doit donc être considéré aujourd'hui comme l'ensemble de quatre sous-systèmes fonctionnant sur des logiques différentes (tableau 2).

LES SOUS-SYSTEMES PURS DU SYSTEME PRODUCTIF-DISTRIBUTIF

| SOUS-SYSTEMES NIVEAUX | AUTARCIQUE SEMI AUTARCIQUE ARTISANAL | FAMILIAL ARTISANAL OU MANUFACTURIER | CAPITALISTE INDUSTRIEL PEU INTEGRE | CAPITALISTE INDUSTRIEL CONCENTRE-INTEGRE |
|--|---|---|--|---|
| <p>Structures et éléments PRODUCTION AGRICOLE</p> <p>STOCKAGE - CONDITIONNEMENT EXPEDITION et/ou 1ère TRANSFORMATION</p> <p>COMMERCE DE GROS et/ou 2ème TRANSFORMATION</p> <p>COMMERCE DE DETAIL et/ou 3ème TRANSFORMATION</p> <p>TRANSFORMATION DOMESTIQUE CONSUMMATION</p> | <p>Agriculture de subsistance Agric. à temps partiel et de plaisance</p> <p>Stockage et stabilisation domestique des produits (conserves-surgel.)</p> <p>Préparation du repas à dom. Autoconsommation</p> <p>Economie semi-autarctique</p> <p>Don, troc, vente clandestine</p> <p>Prix d'opportunité</p> <p>Subsistance et plaisir</p> <p>Circuits courts</p> | <p>Exploitations familiales arti- sanales et la majorité de l'agriculture élevage dits industriels mais plutôt manuf.</p> <p>Petites unités de condition- nement-expéditeurs-petites coopératives-petites entre- prises de transformation</p> <p>Grossistes traditionnels et de marché - P.M.E. spéciali- sés des IAA</p> <p>Marchés de détail-Petit com- merce indépendant - Restau- rants indépendants tradition. Artisans - détaillants</p> <p>Consommation traditionnelle</p> | <p>Très grandes exploitations dans les technologies les plus avancées</p> <p>Grandes unités de condition- nement et de transformation privées ou coopératives</p> <p>Grossistes à service complet</p> <p>Succursalsisme et super-marchés indépendants</p> <p>PME de restaur. industr.</p> <p>Demande finale influencée par la publicité</p> <p>Consommations collectives et "modernisées"</p> <p>Economie de marché aménagée</p> <p>Echanges coordonnés et semi-programmés ; quasi-intégration</p> <p>Prix 0-D ou concurrence mono- polistique ou oligopoles div.</p> <p>Profit - reproduction de l'entreprise</p> <p>Circuits traditionnels coor- donnés et semi-intégrés</p> | <p>SOCIETES TRANSNATIONALES implantées dans la production</p> <p>dans la transformation</p> <p>Commercé de gros associé</p> <p>Sté de Super et succursals. hypermarchés chaîne de cafétérias intégrées</p> <p>Grand restaur. intégrées</p> <p>Consommation standardisée et industrialisée</p> <p>Economie de monopole</p> <p>Intégration, transvection tutelée financière</p> <p>Oligopoles, monopoles ou prix administrés</p> <p>Pouvoir - expansion contrôle - profit</p> <p>Circuits contrôlés et intégrés</p> |
| <p>Critères et caractéristiques de fonctionnement pour chaque sous-système</p> <p>Forme préférentielle de l'échange vertical</p> <p>Mode préférentiel de formation des prix</p> <p>Logique dominante</p> <p>Circuits commerciaux dominants</p> | | <p>Economie de marché s.s.</p> <p>Echanges sur marchés. au coup par coup dans l'artis. quasi intégrés dans le manuf.</p> <p>Prix d'offre - demande</p> <p>Reproduction couplée de la famille et de l'exploitation ou de l'entreprise</p> <p>Circuits longs traditionnels</p> | | |

NOTA BENE : Dans la réalité, les sous-systèmes purs ne sont ni étanches ni isolés. Ils s'articulent les uns aux autres et se recouvrent partiellement. Les produits passent allègrement d'un sous-système à l'autre par des institutions et des entreprises que les sociétés ont inventé à cet effet, telles que la coopération agricole ou les grossistes-livreurs, intégrateurs, têtes de chaîne.

. Un sous-système autarcique, composé des jardins familiaux, constitue la base de l'autoconsommation ; il fonctionne sur une logique de subsistance, de loisir, de plaisir et de troc. Occasionnellement, il commercialise ses produits par des circuits courts. En outre, le développement de l'agriculture à temps partiel lui donne une possibilité de se maintenir.

. Un sous-système artisanal et familial, composé de petites entreprises de production et de distribution et s'appuyant sur les marchés physiques de production, de gros et de détail. Sa logique est celle de la poursuite, voire de la survie de l'entreprise familiale, grâce souvent à une faible rémunération du travail familial et une grande souplesse de fonctionnement. Il joue encore un rôle majoritaire dans ce système.

. Un sous-système industriel, capitaliste ou coopératif peu intégré, composé de grandes entreprises dont l'activité implique que les prix de vente couvrent constamment les coûts et qui connaissent les avantages mais aussi les contraintes liées à la grande taille. Après s'être développé fortement entre 1960 et 1973, ce sous-système ne connaît actuellement qu'une progression lente.

. Un sous-système capitaliste industriel concentré de grandes sociétés transnationales qui émergent à peine dans les fruits et légumes français mais ne sont pas négligeables dans la grande distribution.

Ainsi la concurrence entre les divers types d'entreprises met en jeu des mécanismes complexes qui ne se réduisent pas à une simple confrontation des coûts de production et de fonctionnement.

Examinons par exemple le contenu de la concurrence entre les divers types de producteurs de légumes : le jardin familial et l'agriculteur à temps partiel (qui reçoit parallèlement un autre revenu), ne calculent pas la rentabilité de leur activité de production de la même manière qu'un producteur spécialisé. Le maraîcher périurbain a des coûts élevés mais, grâce à sa proximité des consommateurs a des prix de vente souvent doubles du producteur de bassin spécialisé. Ce dernier par contre bénéficiera de conditions naturelles plus favorables permettant des coûts de production plus faibles mais aussi des prix de vente plus faibles à cause de la distance aux grandes villes.

De même, entre les divers types de points de vente au détail, les consommateurs ne prennent pas en compte que les prix : choix, qualité, proximité, accueil, commodité vont aussi intervenir dans le recours à un point de vente. Cela suffit à expliquer la subsistance de l'hétérogénéité des points de vente.

Pour toutes ces raisons, la diversité des formes de production et de distribution est une réalité et reste une nécessité.

L'organisation économique, si elle veut se développer sans scléroser le système, est tenue de respecter cette diversité.

D'ailleurs, lorsque la politique économique a proposé des mesures homogénéisantes visant à appliquer à tous les produits ou à tous les opérateurs le même modèle, une partie seulement de la réalité a accepté ces mesures, l'autre partie les a refusées ou les a adaptées à ses propres contraintes. Ainsi les schémas de l'organisation économique ont dû se diversifier pour être acceptables dans un plus grand nombre de situations.

La persistance de cette diversité ne signifie pourtant pas que le système soit figé. Les modifications du contexte économique et social ont permis le développement de certaines formes de production, de distribution et de consommation, au détriment de formes préexistantes.

De son côté la politique économique peut souhaiter favoriser certaines formes au détriment d'autres, en stimulant ou en freinant l'évolution "spontanée".

Cette évolution récente du système de production-distribution doit donc être examinée.

12. Les grands traits de l'évolution récente

L'évolution récente (1955-1981) concerne tous les niveaux de la filière : production, conservation et conditionnement, transformation, distribution, consommation mais aussi l'appareil d'intervention en France et dans la CEE ainsi que l'environnement international.

121. Au niveau de la production :

Spécialisation de la production, développement de nouveaux systèmes de production et modifications de la place des différents produits.

Les producteurs se spécialisent :

d'une part la production se concentre dans les zones les mieux placées quant aux conditions naturelles (sol, climat) où s'obtiennent les résultats techniques les meilleurs et les plus réguliers : Bassin du Rhône, de la Garonne et de la Loire pour les fruits ; zones littorales de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée pour les légumes,

d'autre part dans chaque zone, les producteurs deviennent de plus en plus spécialisés en fruits ou en légumes et souvent sur un nombre limité d'espèces. Les conditions du milieu, les caractéristiques des exploitations et les exigences de technicité induisent cette spécialisation, qui a permis une amélioration considérable des performances.

De nouveaux systèmes de production :

En fruits, un meilleur choix de sites, les progrès génétiques et mécaniques, le développement de la lutte intégrée, l'augmentation des densités de plantation et la disparition entre 1970 et 1976 des vergers mal réalisés ont permis à la fois un accroissement sensible des rendements, notamment depuis 1970, l'amélioration de la qualité commerciale des produits et des progrès spectaculaires de la productivité du travail.

Le développement des productions fruitières n'a pas été continu : rapide extension des vergers entre 1955 et 1970, stabilisation et assainissement entre 1970 et 1976 liés à une situation de surproduction chronique, reprise des plantations notamment en pommes et pêches à partir de 1976 qui impliquent une poursuite du développement des exportations de ces produits.

En légumes, parallèlement au maraîchage traditionnel, des productions sous serres et abris (tomates, laitues, concombres et melons) ont connu un grand développement en Val de Loire, en Bretagne et surtout en Provence et en Roussillon (plus de 6 000 ha de serres verre et plastique en 1981 contre 1 000 en 1970).

Dans le même temps, des productions légumières de plein champs en grandes parcelles ont progressé dans des assolements type grande culture, dans le Nord, l'Ouest et le Sud du pays, tant pour approvisionner les conserveries que pour le marché du frais. Cela concerne les tomates, carottes, oignons, melons, pois, haricots, choux-fleurs, artichauts et épinards. L'existence de grandes exploitations et de grandes parcelles est nécessaire à l'expansion de ce système de production

Un développement inégal des différents produits :

En fruits : augmentation des grandes espèces qui ont été l'objet de progrès techniques importants : pommes, pêches et nectarines, fraises.

. Stagnation d'espèces posant des problèmes techniques non résolus, une forte exigence en main d'oeuvre ou subissant une concurrence étrangère sensible : poires, raisins, prunes, noix, cerises.

. Chute d'espèces les moins intéressantes pour les producteurs soit du fait de leur mauvaise maîtrise technique, d'un handicap lié au climat, de concurrence étrangère ou d'une désaffection des consommateurs : abricots, châtaignes, olives, amandes, pommes et poires à cidre.

Il n'est pas impossible que des progrès techniques permettent d'enrayer cette évolution (abricots tardifs) ou de relancer certaines plantations (amandes).

En légumes : l'évolution est essentiellement imputable aux modifications du régime alimentaire et aux changements du commerce extérieur.

. Augmentation des légumes fruits (tomates, melons) ainsi que des choux-fleurs, des laitues et des grands légumes de conserve (pois et haricots).

. Régression des légumes racines : carottes, céleris, navets, radis.

. Chute des pommes de terre et des légumes secs.

Au cours des trente dernières années, l'appareil de production en France s'est développé et renforcé essentiellement sous l'effet des mécanismes du marché et des concurrences inter régionales et internationales. Un des risques d'une organisation du marché très structurée est de freiner la poursuite de ce mouvement de modernisation.

122. Au niveau de la conservation et du conditionnement, le réseau de stations privées et collectives et les équipements frigorifiques des grossistes et détaillants ont permis une sensible réduction des pertes (environ 5 % aujourd'hui au stade détail) et un plus grand étalement de l'offre dans le temps et l'espace.

Une bonne utilisation de stockage encore insuffisamment développé, reste un moyen puissant d'écrêter les pointes de production notamment pour la poire et la pêche. La combinaison du froid, de l'atmosphère contrôlée et du vide favorisent les transports à longue distance qui ont induit le développement des flux internationaux et permettent à un bassin de production bien organisé d'écouler sa production sur un ensemble de pays. Sur ces bases techniques, le mouvement d'internationalisation du marché des fruits et légumes en Europe va encore s'accentuer.

123. Au niveau de la transformation, la situation diffère fortement entre le secteur fruits en stagnation et celui des légumes en développement continu.

La transformation des fruits subit une forte concurrence des pays gros producteurs (Italie, Espagne, Grèce), et dont la distance aux grandes zones de consommation incite à transformer leurs productions.

Les fruits au sirop stagnent depuis dix ans au niveau de 90 000 tonnes par an de produits finis. Malgré les restructurations réalisées et les progrès mis en oeuvre, l'existence de cette industrie en grande partie coopérative aujourd'hui, reste liée soit à des aides de fonctionnement soit à une protection aux frontières.

La production de confitures, qui connaît une certaine expansion, se réalise en grande partie avec des approvisionnements venant de l'étranger (fruits surgelés et en conserve provisoire des pays de l'Est). A signaler cependant l'expansion récente et semble-t-il durable des jus de pommes.

Par contre la transformation de légumes et de champignons et essentiellement l'appertisation et la surgélation poursuivent une progression et représentent aujourd'hui plus de 50 % (tomates exclues) de cette industrie dans la CEE avec des résultats remarquables au niveau du commerce extérieur (25 % du chiffre d'affaires à l'export). Progrès agronomique, mécanisation des récoltes et modernisation des usines ont permis d'exploiter les conditions naturelles et les structures agraires favorables de plusieurs régions (Nord, Picardie, Aquitaine, Bretagne, Pays de Loire, Languedoc). Il faut souligner cependant que les conserves de tomates et d'asperges subissent une forte concurrence étrangère qui n'a pas permis leur développement.

Bien que les industriels le déplorent souvent, la transformation et son arsenal de techniques adaptées aux différents produits (jus, conserves, purées et confitures, confiserie, séchage et déshydratation, surgélation...) reste un précieux moyen de régulation du marché des produits frais et de valorisation des écarts de triage tant pour les fruits (jus de pommes, poires et pêches au sirop, confitures d'abricots et de fraises, cerises confites) que pour certains légumes (concombres et spécialités de tomates, conserves d'artichauts, déshydratation des carottes, oignons et pommes de terre...) ; c'est un argument important du soutien de cette industrie dans les secteurs où elle est vulnérable. L'insertion des usines dans le système d'intervention peut probablement être amélioré.

124. Au niveau de la commercialisation et de la distribution, trois stades sont à distinguer : l'expédition, le gros et le détail.

. Au stade de l'expédition : la période 1960-1970 a vu la mise en place et le développement de nombreuses SICA et coopératives notamment dans les zones nouvelles de production où le commerce d'expédition était insuffisant.

Parallèlement le nombre des expéditeurs s'est fortement réduit tandis que certains d'entre eux étendaient leurs activités et leurs équipements, notamment en direction de la distribution moderne et vers les pays étrangers.

Les liens entre producteurs, expéditeurs et grossistes se sont souvent renforcés avec le développement de circuits hors-marchés. Quelques maisons de gros et d'importation se sont implantées en zones de production notamment par achat (ou prise de participation) d'entreprises d'expédition. Certains groupes de producteurs ont développé leurs activités d'expédition et d'exportation et parfois de grossiste par implantation sur les marchés de gros.

Plus récemment on assiste à un début d'internationalisation des entreprises du négoce qui implantent des établissements ou collaborent étroitement avec des entreprises à l'étranger dans les pays producteurs (Espagne notamment) et consommateurs (R.F.A. ; R.U.). A cet égard, le monde des affaires est nettement en avance sur celui des organisations professionnelles et des administrations. Ainsi, les distinctions classiques entre les fonctions d'expéditeur, d'exportateur, d'importateur et de grossiste tendent à s'estomper pour certaines entreprises.

Enfin, sous l'influence de l'augmentation des coûts du conditionnement les expéditeurs ont tendance à se comporter en courtiers en demandant aux producteurs de prendre en charge triage et emballage, la première transaction se faisant alors sur une marchandise conditionnée prête à l'expédition et non plus sur une marchandise en vrac et brute de récolte.

On assiste ainsi au développement récent et semble-t-il rapide de sociétés de courtage qui assurent les fonctions commerciales et administratives de l'expédition mais laissent les fonctions techniques (stockage, conditionnement) aux producteurs. Cette évolution n'est évidemment pas sans danger pour la rémunération nette des producteurs.

Au stade de gros : on a enregistré simultanément la régression relative des grossistes traditionnels dits de marchés (implantés sur les marchés de gros et fournissant les détaillants et collectivités qui viennent aux marchés faire leurs achats); et le développement d'une part de quelques centrales, (entrepôts des sociétés de distribution intégrée à partir desquels sont livrés les points de vente, grandes surfaces ou chaînes de petits magasins), d'autre part de grossistes livreurs dits aussi à service complet livrant les détaillants.

Il faut cependant remarquer que de nombreuses entreprises sont à la fois grossiste sur marché et grossiste livreur.

Au stade du détail : les faits marquants sont l'extension des super et hypermarchés qui réalisent en 1980 environ 30 % de la distribution des fruits et légumes ; la stabilité des détaillants spécialisés sur marché de détail ou en boutique qui se maintiennent au niveau de 35 % et la régression rapide des petits magasins traditionnels d'alimentation générale de quartier qui réalisent moins de 20 % de la distribution contre 45 % en 1965.

Enfin, il faut souligner l'importance prise en zones de production et pendant la période estivale des circuits courts du type producteur-consommateur ou producteur-détaillant-consommateur, soit sur les marchés de détail en plein air, soit sur les bords des routes. Ces circuits constituent un moyen non négligeable d'écoulement des productions en période de pléthore et en ce sens seraient plutôt à encourager malgré les critiques qu'ils encourent de la part des détaillants en boutiques.

Au total, les phénomènes les plus marquants de l'évolution de ces vingt dernières années ont probablement été :

- . Le développement de la distribution intégrée, super et hypermarchés avec toute une série de conséquences sur la production, les circuits et la consommation.

- . Le développement des échanges internationaux qui se traduit pour la France par un développement simultané des exportations (notamment de pommes, poires, pêches, melons, choux-fleurs, salades, carottes, asperges), et des importations (agrumes, bananes, fruits tropicaux, raisins, pêches précoces, tomates, oignons, aubergines, courgettes). Le commerce extérieur induisant une spécialisation accrue des bassins de production et une évolution de la géographie des cultures.

- . L'émergence et la progression de l'organisation économique et de la gestion globale du marché sous tutelle conjointe de l'administration et de l'AFCOFEL ainsi que la mise en place d'une interprofession générale du secteur (INTERFEL).

- . L'adaptation des entreprises de la production et du négoce à ces nouvelles possibilités et contraintes, et notamment l'élargissement de leur activité à l'espace européen.

La période 1955-1981 s'analyse donc comme une période de progrès technique intense et de renforcement des performances du système de production-distribution, qui a évidemment impliqué des adaptations parfois douloureuses pour une partie des entreprises et des exploitations.

Le bilan est largement positif tant sous l'angle de la consommation intérieure que sous celui du commerce extérieur : le solde déficitaire est stabilisé tant en fruits qu'en légumes et le rapport export/import s'est amélioré régulièrement depuis 1977 tant en volume qu'en valeur. En 1981, les résultats continueront d'être favorables du fait des faibles productions fruitières dans le nord de l'Europe.

Il apparaît par contre qu'en de nombreuses circonstances, les producteurs n'ont pas perçu les résultats de leurs efforts. En outre, une concurrence extérieure méridionale s'appuyant sur le faible niveau de vie des producteurs italiens ou grecs et surtout espagnols est susceptible d'annuler ces progrès si l'on ne parvient pas à achever le dispositif de régulation et de gestion globale des marchés.

II - Les "défauts" du système de production -distribution sous divers points de vue :

21. Des critiques divergentes :

Les critiques adressées au système de production-distribution ont diverses origines et des contenus divergents :

En situation de forte production, les producteurs manifestent contre les effondrements de prix ; mais dans le même temps les média et l'opinion publique s'émeuvent des retraits et déplorent les destruction de produits.

En situation de faible production, les consommateurs et les média dénoncent les prix élevés au détail et peuvent aller jusqu'à préconiser des mesures de boycott de certains produits.

D'une façon générale la plupart des familles professionnelles critiquent le fonctionnement des entreprises des familles voisines dont l'activité constitue une concurrence et proposent des mesures pour freiner cette activité.

Ainsi, les agriculteurs à temps plein dénoncent les agriculteurs à temps partiel comme responsables de la pléthore. Ensemble ils s'insurgent contre les produits récoltés ou commercialisés par les particuliers non agriculteurs. D'où les propositions d'immatriculation et de carte professionnelle des producteurs.

Le conflit entre expéditeurs et coopératives est bientôt séculaire et toujours aussi vivace. Mais ensemble ils se mettent d'accord pour dénoncer les relations directes entre producteurs et grossistes-caboteurs ou camions dits "pirates" qui viennent charger en zone de production.

Les coopératives, les grossistes à service complet et les entreprises de la distribution intégrée favorables aux circuits hors marchés physiques ont critiqué le caractère archaïque, familial et artisanal des marchés de production et de gros dont on sait pourtant la rôle fondamental qu'ils jouent dans ce secteur.

Les détaillants installés en boutique et les grandes surfaces ont toujours combattu les marchés de détail, et l'ensemble des détaillants s'opposent aux ventes au bord des routes ou à la sauvette par les producteurs ou commerçants. Mais dans un passé récent, tous les détaillants s'étaient mis en grève pour protester contre les coefficients multiplicateurs qui limitaient la marge de détail.

La plupart de ces critiques se fondent sur la notion de concurrence déloyale, les concurrents étant dénoncés comme ayant des charges plus faibles pour diverses raisons : absence d'équipement, non respect de la normalisation, travail familial et travail noir, avantage fiscal, surtravail, fraude sur la TVA. Les mesures inspirées par ces critiques visent en général à réglementer ou à interdire certaines formes d'activité et ont plutôt un caractère malthusien.

Derrière ces critiques se profile le conflit millénaire que décrit F. BRAUDEL entre les trois étages de nos sociétés :

l'étage des grandes entreprises, privées ou coopératives avec de nombreux salariés, des charges de structure élevées mais la possibilité de mettre en oeuvre des technologies lourdes et des économies d'échelle.

l'étage des entreprises familiales, dont la force réside à la fois dans la capacité d'adaptation et dans la puissance du travail de la famille et des commensaux.

L'étage de l'activité domestique et de ses prolongements qualifié parfois d'informel, et qui échappe souvent au secteur marchand.

Ces critiques doivent donc être resituées dans le fonctionnement du système, d'autant plus que les activités dénoncées prennent naissance spontanément lorsqu'existe une opportunité liée au fait qu'une fonction nécessaire n'a pas été remplie correctement par le système. Ces activités jouent donc souvent un rôle régulateur et constituent une forme d'adaptation qui améliore l'efficacité de la distribution.

Le danger d'une organisation volontaire du secteur réside dans la mise en oeuvre de réglementations qui viseraient essentiellement à protéger certaines professions ou certains types d'entreprises et introduiraient des rigidités néfastes à l'amélioration des performances globales.

F. BRAUDEL : "Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme". Il faut lire au moins la conclusion du tome 3 de cette somme : "Le temps du monde". Elle éclaire lumineusement les problèmes actuels de nos économies, y compris celle des fruits et légumes en France et dans le Monde.

22. Les principaux problèmes :

L'observation du marché sur plusieurs années permet de dégager cinq grands problèmes posés à l'organisation du secteur :

- . L'effondrement des prix à la production dès le moindre excédent ;
 - . La flambée des prix au détail dès la moindre pénurie ;
 - . La stagnation ou la baisse de la consommation ;
 - . Les difficultés de l'orientation du potentiel de production,
 - . Les relations avec les pays concurrents.
- L'effondrement des prix à la production :

Dès le moindre excédent même local les prix à la production baissent et peuvent s'effondrer à un niveau très inférieur au coût de production. En effet, pour minimiser leurs pertes, les producteurs ont intérêt à livrer tant que les prix couvrent les frais de récolte. En l'absence d'une possibilité de transformation (raisin) ou d'une intervention sur le marché, le prix s'effondre à un niveau à peine supérieur aux seuls frais de ramassage.

En deçà d'un certain seuil, cette chute des prix ne favorise pas un meilleur écoulement de la production. En effet, lorsque la consommation est saturée, une baisse minime du prix de détail ne provoque pas d'augmentation sensible des quantités achetées.

Or ce phénomène compromet le maintien du potentiel de production et décourage une partie des producteurs pour la récolte suivante ou les dissuade de renouveler les vergers. Ces effondrements de prix sont générateurs de déséquilibres ultérieurs du marché et de processus cycliques.

Enfin, si l'on souhaite que le marché soit correctement approvisionné en permanence et que les régions les plus performantes puissent étendre leur production, il est inévitable qu'à certains moments, la production soit excédentaire.

Un excédent conjoncturel peut en effet avoir plusieurs causes :

- . une récolte plus élevée que la moyenne,
- . un chevauchement à la même période des productions de plusieurs zones habituellement décalées dans le temps, la cause étant dans des variations climatiques anormales,
- . une sous-consommation momentanée pouvant être due soit à un climat défavorable, trop chaud ou trop froid selon les produits, soit à

une qualité insuffisante (cas fréquent pour les poires) soit à la concurrence d'autres produits moins chers soit encore au fait que le marché n'est pas encore amorcé lorsque la récolte survient, distributeurs et consommateurs n'étant pas encore sensibilisés à la présence du produit.

- . une forte concurrence étrangère provenant d'un pays en état de sur-production conjoncturelle ou chronique et qui la déverse sur le marché français.

La gravité d'une telle situation est susceptible d'être réduite "à chaud" par une série de mesures portant sur l'offre et la demande. Mais elle relève aussi de mesures à long terme. La panoplie des mesures envisageables sera examinée au chapitre suivant.

Mais précisons tout de suite que le seul argument sérieux à opposer à l'action contre les effondrements conjoncturels de prix est le risque d'engendrer un excédent du potentiel de production des produits dont les marchés sont soutenus.

Les mesures de soutien des prix ne devront donc jamais permettre que, en situation d'abondance, les prix de vente couvrent la totalité des coûts de production et que les agriculteurs produisent en vue du retrait par exemple.

Elles doivent donc aussi être accompagnées d'un suivi de l'évolution du potentiel de production.

- La hausse des prix de détail :

En l'absence d'une limitation administrative (taxation ou coefficient multiplicateur) ou d'un boycott des consommateurs, le seul frein à la hausse des prix de détail est une concurrence effective entre les points de vente. Cette concurrence existe en général dans les quartiers des grandes villes où le commerce est développé et surtout lorsque existent des marchés de détail couverts ou en plein air.

Mais dans de nombreux cas, le détaillant jouit d'un monopole de fait dans une certaine zone géographique, surtout lorsque les consommateurs ne peuvent se déplacer ou ne disposent pas de l'information sur la localisation du commerce (touristes). En outre dans certaines situations, la capacité technique du commerce de détail est inférieure en volume à la consommation potentielle, notamment en zones de vacances ou dans les villes nouvelles ou les Z.U.P.

Dans ces circonstances, les détaillants peuvent être conduits, pour maximiser leur profil, à vendre des quantités moindres mais à prix plus élevés.

On assiste ainsi depuis quelques années à plusieurs phénomènes concernant les prix de détail :

- une disparité entre les régions et entre les villes qui dépasse les différences dues aux coûts de transport.

- des différences logiques entre les types de points de vente : à quantité égale par niveau de prix croissant on trouve : les marchés de détail, les grandes surfaces, les spécialistes en boutique, les magasins d'alimentation générale de quartier.

- des niveaux de prix élevés dès que le rapport de force est défavorable aux consommateurs : production et offre faible, consommateurs nombreux par rapport à l'équipement commercial, consommateurs peu informés ou peu sensibles aux prix.

- dans le long terme, il y a un écart croissant entre prix à la production et prix au détail. Cet écart qui était de 1 à 2 il y a vingt ans peut atteindre aujourd'hui 1 à 5.

L'augmentation de cet écart est en partie logique : la productivité au stade de la production a augmenté davantage qu'au stade détail.

Mais dans la période récente et notamment depuis la libération des prix des fruits et légumes, cet écart s'est encore accru d'une façon rapide.

- Le phénomène de cliquet bien connu se vérifie en général : les hausses de prix à la production sont immédiatement répercutées sur les prix de détail alors que les baisses se manifestent peu ou tardivement.

On ne peut pas déduire de ces observations que tous les détaillants connaissent des situations faciles. puisque certains notamment dans les grandes villes sont dans un contexte très concurrentiel et sont par ailleurs tenus à une durée de travail élevée. La présence dans ce commerce de détail de travailleurs immigrés notamment à Paris, est d'ailleurs un signe des contraintes de ce métier.

Cependant, les problèmes du niveau et de l'évolution des prix de détail des fruits et légumes reste posé à l'organisation du secteur du fait et de son caractère inflationniste et des freins qu'ils constituent pour la consommation.

- La stagnation ou la baisse de la consommation :

L'évolution de la consommation en France est assez bien connue par l'enquête INSEE et les nombreux travaux réalisés à l'initiative du CTIFL. Un groupe de travail "consommation" fonctionne dans le cadre CTIFL-AFCOFEL. L'APRIFEL (Agence Pour la Recherche et l'Information en Fruits Et Légumes) de création récente s'attache à développer des actions de sensibilisation en France et à l'étranger.

En effet, la consommation en France après s'être développée rapidement de 1950 à 1970 stagne depuis. La progression de certains produits se fait au détriment d'autres. Et pourtant l'image de marque des fruits et légumes frais reste bonne, au point d'être utilisée comme support par de nombreux produits des industries alimentaires.

Les causes de cette stagnation sont de quatre ordres :

- les prix au détail des produits souvent élevés,
- l'évolution des modes de vie défavorables aux légumes à cuire ou aux fruits dessert notamment dans les repas pris hors domicile,
- la qualité gustative et hygiénique des produits qui à tort ou à raison est considérée comme insuffisante par certains consommateurs,
- l'évolution de la distribution. L'approvisionnement des consommateurs dans les grandes surfaces est plutôt un facteur de baisse de la consommation par tête. Il en est de même du comportement très spéculatif du commerce saisonnier.

On peut considérer que dans de nombreuses situations en France et à l'étranger, l'appareil de distribution et d'information des consommateurs ne stimule pas la consommation autant qu'il serait possible et souhaitable, notamment pendant les périodes de forte production estivale, dans les villes touristiques et les zones de vacances.

Ici encore des actions de promotion à court terme, l'information des consommateurs et une politique de la distribution sont susceptibles de relancer la consommation.

Cette relance est une nécessité tant pour assurer le développement des zones de production (qui sont souvent des zones en retard) que pour des raisons de santé publique et d'équilibre des régimes alimentaires.

En outre, si la consommation peut être considérée comme saturée dans les zones méditerranéennes de l'Europe et dans quelques grandes villes, elle reste relativement faible, eu égard au pouvoir d'achat, dans les pays européens du Nord et dans certains pays en développement, ce qui constitue un facteur favorable au développement des exportations.

Tant par des actions conjoncturelles que structurelles, le volet consommation est un élément important de la régulation et du développement des marchés des fruits et légumes.

- L'orientation du potentiel de production :

Dans tous les cas où le système de culture entraîne une rigidité de l'offre (cultures pérennes : arbres fruitiers, asperges, cultures sous serres), le potentiel de production s'ajuste mal et avec retard à l'évolution des besoins. Le délai séparant la plantation de la production, qui peut atteindre plusieurs années, donne naissance à un cycle où alternent des phases de surproduction et de pénurie relative. Les phases d'engouement pour les plantations engendrent quelques années plus tard des récoltes excédentaires. Lorsque les prix manifestent la situation d'excédent structurel, l'appareil de production potentiel a déjà une capacité très excédentaire qui continue à s'accroître encore pendant plusieurs années.

En outre, l'élargissement de la CEE pourrait inciter à décourager des productions actuellement intéressantes (tomates et concombres précoces sous serres par exemple), mais qui seront très affectées par la concurrence du Sud.

Enfin, les mesures de soutien des prix en période d'abondance peuvent être génératrices d'un gonflement de l'appareil de production. Il est donc nécessaire de les accompagner d'un contrôle de l'évolution du potentiel permettant d'ajuster en permanence les mesures d'incitation ou de frein aux différentes productions.

- Les relations avec les pays fournisseurs et clients :

Un des grands problèmes de la politique agricole commune dans le secteur des fruits et légumes est celui de la protection des productions nationales dans les phases critiques. Ce problème concerne tous les pays de l'Europe.

Mais la place prise pas l'Espagne depuis 10ans, dans l'approvisionnement du marché européen et surtout français et le débouché potentiel qu'elle constitue justifieraient que durant la "période transitoire", les échanges franco-espagnols de fruits et légumes fassent l'objet d'un suivi particulier par un groupe ad'hoc tant pour intervenir "à chaud" en période de crise que pour favoriser l'évolution des systèmes de production des deux pays, dans le sens d'une meilleure complémentarité.

Il serait logique que la France puisse exporter en Espagne divers fruits et légumes à certaines périodes : par exemple des pommes, des poires d'automne et d'hiver, des pêches et des abricots tardifs en août et septembre, des choux-fleurs, des pommes de terre, des salades et des endives lors des périodes de pleine production de ces produits.

L'ensemble de ces problèmes impliquent la mise en oeuvre de mesures à court et long terme dont on peut établir l'inventaire.

III - Des mesures et des moyens :

Il n'existe pas de consensus général spontané sur les mesures à prendre dans le secteur. L'effort de clarification et d'organisation met à jour des conflits entre professions, entre régions, entre catégories d'entreprises qui auparavant étaient réglés d'une manière anonyme par les mécanismes du marché.

Les progrès de l'organisation doivent donc s'accompagner de l'apprentissage de procédures d'arbitrage et d'une évolution des mentalités favorable à l'analyse des problèmes et à la mise en oeuvre de solutions débattues dans des instances adéquates.

Pour ces raisons, parvenir à une gestion globale efficace du marché, qui soit acceptée par les professionnels et l'opinion publique est une oeuvre de longue haleine. Commencée il y a au moins deux cents ans avec la mise en ordre des halles et la réglementation du commerce, elle s'est accélérée depuis les années 50. Elle est peut-être aujourd'hui à la veille d'une étape décisive.

31. Des positions différentes :

Déjà lorsque à partir de 1954, dans le cadre des M.I.N. on avait voulu mettre en place des salles de ventes aux enchères, l'opposition du négoce mais aussi des coopératives et d'une grande partie des producteurs a fait avorter le projet.

Dans les années 60, lors de la mise en place des groupements de producteurs et des Comités Economiques, l'opposition des expéditeurs et des grossistes traditionnels s'est largement exprimée tandis que la distribution intégrée, alors en plein essor et les coopératives s'y sont montrées favorables espérant par ce biais développer des circuits hors marchés reconnus officiellement.

Les diverses positions adoptées devant les innovations en matière d'organisation peuvent parfois se rattacher à des courants doctrinaux : liberté totale, libéralisme pur et organisé, néolibéralisme et concentration des entreprises, interventionnisme professionnel, interventionnisme public.

Mais plus souvent elles sont motivées par la défense d'une profession ou d'une catégorie d'entreprises, et par le maintien de positions acquises.

Aujourd'hui la possibilité d'une meilleure organisation du marché n'est plus contestée ouvertement en France mais le contenu et les moyens de cette organisation varient d'une profession à une autre, d'un type d'entreprise à un autre.

Les consommateurs qui ont commencé à se manifester en diverses occasions mettent l'accent sur le contrôle des qualités (hygiéniques et organoleptiques) et sur le niveau des prix de détail.

La distribution est surtout favorable aux mesures de publicité des produits et à la stimulation de la consommation.

Les expéditeurs ont par nature une position ambiguë : ils ont conscience plus que quiconque de l'importance des marchés physiques et de l'existence d'un système de cotations fiable et en cela seraient favorables à une clarification de ces marchés (cadrans par exemple). Mais et surtout dans la région méditerranéenne, ils redoutent la concurrence des autres types d'acheteurs en production et craignent de perdre leurs contacts directs avec les producteurs (leurs "clients"), dans la mesure où le cadran et la centralisation des paiements fait écran entre le producteurs et l'expéditeur.

Les transformateurs revendiquent essentiellement des mesures favorisant leurs approvisionnements, en régularité, qualité et prix ainsi qu'une protection aux frontières pour certains produits finis. La plupart d'entre eux répugnent à être considérés comme des régulateurs du marché du "frais".

Les producteurs sont dans des situations très diverses qui déterminent en grande partie leurs modes de mise en marché : expéditions directes ou par courtier, apport direct en coopérative ou SICA ou chez un expéditeur, vente sur marché physique organisé ou non, etc...

Mais probablement les réticences à une organisation plus efficace et plus contraignante se sont estompées ces dernières années. Les positions des organismes professionnels (FNSEA, FNPF, FNPL.) sont devenues, à partir de 1980, plus favorables aux progrès de l'organisation.

Enfin paradoxalement ce sont les producteurs les moins organisés qui manifestent pour demander l'intervention de l'Etat.

Au total chaque famille professionnelle est légitimement focalisée sur ses problèmes propres. La synthèse à réaliser au niveau du secteur devra donc s'attacher à trouver une pondération acceptable entre les revendications parfois contradictoires des différentes professions. L'appui des producteurs mais aussi de l'opinion publique et donc des consommateurs sera probablement un facteur important dans l'évolution de l'organisation.

32. Un arsenal de mesures :

. La base du fonctionnement du marché ne peut que rester une confrontation permanente de l'offre et de la demande.

. Les mesures envisageables concernent non seulement la production et la mise en marché mais aussi la distribution, la transformation, le commerce extérieur et la consommation. Le concept de filière doit probablement passer maintenant dans la politique économique.

. L'efficacité des mesures par rapport à leur objectif dépend de leur nature mais aussi beaucoup du moment de leur intervention, de leur durée, de leur intensité et de la coopération des professionnels, donc de leur accueil dans les milieux spécialisés.

Les actions peuvent être classées en fonction de leur terme (court, moyen et long terme).

Les actions envisagées ci-dessous peuvent être exclusives les unes des autres et constituer dans certains cas des alternatives.

Une partie de ces mesures ont déjà été envisagées ou mises en oeuvre.

Les progrès à réaliser résident surtout dans la cohérence des différentes mesures, entre elles et dans les conditions de leur mise en oeuvre.

321. L'action conjoncturelle de régulation :

Il s'agit ici de lutter soit contre les effondrements de prix à la production, soit contre les flambées de prix au détail, à un moment donné. Il s'agit donc de mesures d'urgence et de court terme à prendre très vite. Les mesures peuvent concerner les processus de formation des prix, l'offre, la demande et/ou directement les prix.

- Actions sur la formation des prix et les comportements des opérateurs :

A ce sujet, l'information immédiate est un moyen puissant de régulation. La télématique ne peut qu'accroître son impact.

. Souvent les chutes de prix sont accentuées par le manque de clarté du marché et le développement d'un phénomène de panique chez les producteurs.

Information adéquate par les medias professionnels et concertation des producteurs peuvent permettre de réduire la baisse.

. Au stade détail, une information des consommateurs sur les prix de gros et les prix de détail normaux peut aussi freiner la hausse.

- Actions sur la demande :

. Sur la demande finale : l'attention des consommateurs peut être attirée vers un produit par une campagne de promotion ou au contraire vers des produits de substitution en cas de rareté.

. Sur les demandes intermédiaires : les campagnes de promotion impliquent la participation des grossistes et détaillants qui peuvent être plus ou moins réticents compte tenu de la faiblesse des marges sur les produits concernés.

Une stimulation de la transformation, avec aide financière, peut aussi être mise en oeuvre (poire 81).

Ces actions sur la demande doivent surtout intervenir assez tôt, si possible avant l'effondrement, pour être efficaces. Elles supposent donc une certaine prévision.

. Sur les demandes étrangères : on n'exporte bien que si on produit en abondance. Parallèlement les mesures de soutien aux exportations sont efficaces en période de pléthore.

- Actions sur l'offre :

. Étalement maximum de l'offre dans le temps par le stockage soit sur pied soit grâce au froid, au vide et à l'atmosphère contrôlée ou à la transformation. Chaque région de production pourrait étudier un calendrier de commercialisation optimal compte tenu de ses débouchés.

. Eviter les blocages dus à l'insuffisance des moyens de transports en période d'abondance. C'est un vaste problème qui concerne surtout l'efficacité des chemins de fer (il existe divers rapports sur le sujet).

. Utilisation de la normalisation et réglementation de la qualité en interdisant à certaines périodes les basses catégories afin de réduire les quantités mises en marché. Ou au contraire en baissant la barre pour freiner la hausse des prix.

. Action conjoncturelle sur les importations justifiée par le fait que les pays fournisseurs ne s'imposent pas les mêmes disciplines de régulation du marché.

. Enfin pratique des retraits - destruction lorsque aucune autre solution n'est suffisante. Dans certains cas cette pratique est inévitable et ne doit pas être condamnée systématiquement.

- Action directe sur les prix :

. Instauration d'un prix minimum garanti à la production : c'est une pratique dangereuse car il peut être un facteur de baisse jusqu'à ce prix. En cas d'abondance le coût de la mesure peut être élevé, il faut en effet financer soit un stock régulateur, soit des destructions, soit des paiements compensatoires.

. Au stade détail, limitation des marges, (Coefficient multiplicateur ou marges en valeur absolue) ou taxation.

Dans ce secteur, l'action directe sur les prix est probablement très délicate, pose de nombreux problèmes et comporte de nombreux inconvénients. Toutes ces actions de régulation relèvent d'une cellule bien informée qui suive les marchés au jour le jour, qui soit capable d'anticiper les événements, qui puisse prendre en quelques heures les mesures préventives ou curatives qui s'imposent, les faire connaître et appliquer sur le terrain.

322. L'action structurelle à moyen terme :

Il s'agit de mesures qui peuvent s'inscrire dans un programme de quelques années. Elles peuvent soulever plus d'oppositions que les mesures conjoncturelles et leur mise en oeuvre suppose consultation et préparation.

- Action sur les structures de la production :

. Extension de l'organisation économique :

L'objectif pourrait être de faire entrer tous les producteurs dans l'organisation économique tout en respectant les particularités souvent irréductibles de chacun.

Cela suppose, comme cela s'est réalisé dans la pratique une diversité des formes de groupements de producteurs notamment dans le cas des marchés physiques.

Les raisons qui ont empêché plus de la moitié des producteurs d'adhérer à l'organisation économique doivent être analysées. Certaines d'entre elles sont légitimes.

Cette extension est non pas une fin en soi mais un moyen de la régulation et de l'orientation de l'offre. Elle est donc un début.

. Amélioration de la mise en marché :

Les marchés physiques de production (et de gros) restent dans ce secteur la base irréductible du système de prix. On est donc tenu d'intégrer ces marchés dans l'organisation du secteur.

Le processus est largement amorcé depuis plus de vingt ans par le développement des ventes aux enchères avec cadran. Ce mouvement peut être poursuivi chaque fois que cela est possible. Dans certains cas cependant, il faudra se contenter d'améliorer le système d'observation et d'information de tous les opérateurs en cours de marché et dès la fin du marché. La télématique permet de faire des progrès rapides dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les transactions en cours et les prix (Etude en cours par l'INRA pour le Service des Nouvelles du Marché du Ministère de l'Agriculture).

- Action sur les structures de la distribution :

Quelle est la réalité de la concurrence au stade de gros et de détail sur les différentes places de consommation ?

N'existe-t-il pas des barrières à l'entrée dans la branche aux stades de gros et détail ?

La réduction du nombre des grossistes, qui a souvent été un objectif, est-elle compatible avec le maintien d'une concurrence effective, c'est-à-dire portant sur les prix ?

Le développement des grandes entreprises du négoce et de l'import-export, et des circuits hors marchés souvent internationaux induit des modes de formation des prix de type oligopolistique.

Le développement des marchés de détail, qui correspondent à un souhait pertinent des consommateurs, est souvent limité ou entravé par l'action des municipalités ou des Chambres de Commerce.

- Action sur les structures de la consommation :

L'évolution du régime alimentaire, sous l'influence des nouveaux modes de vie et de la publicité pour les produits industrialisés, est défavorable aux fruits et légumes frais.

Dans le cadre d'une politique alimentaire, des actions peuvent être engagées pour développer la place de certains fruits et légumes frais dans le régime alimentaire (rapport du CTIFL sur le sujet), peut-être davantage en s'appuyant

sur le corps médical et les diététiciens que par une publicité massive et onéreuse sur les médias.

- Action sur le commerce extérieur :

L'objectif d'un plus grand autoapprovisionnement de la France en fruits et légumes n'est pas envisageable. Le commerce des fruits et légumes a une logique Nord-Sud en fonction des latitudes et des climats. Il est donc logique qu'augmentent à la fois nos importations de fruits et de légumes d'hiver et de printemps, et nos exportations des produits correspondant à nos situations climatiques.

L'interpénétration des marchés des fruits et légumes en Europe est un phénomène rapide et qui domine toute l'évolution du secteur.

Au fur et à mesure que certaines productions sont concurrencées par des produits importés, d'autres peuvent se développer à destination de divers pays.

Les politiques douanières et les freins et stimulants divers du commerce extérieur doivent s'appuyer sur une vision claire de cette évolution.

323. Les actions à long terme et permanentes :

C'est sans doute en ce domaine que les choix sont les plus délicats. Ils vont en effet concerner l'orientation de la production, donc des choix entre produits et entre régions ; les types d'entreprises à favoriser aux divers niveaux de la filière ; la recherche et le développement technique ; l'action internationale, le développement de la politique agricole commune en Europe et les rapports avec divers pays tiers et en développement.

- L'orientation permanente du potentiel de production :

Elle implique d'abord une connaissance fine et régionalisée de ce potentiel et des prévisions à trois ou quatre ans. L'élaboration de ces informations et leur large diffusion à tous les producteurs peut déjà enrayer des mouvements excessifs de plantation ou d'arrachage. Leur rapprochement avec l'évolution prévisible des besoins, en tenant largement compte des objectifs du commerce extérieur, peut servir de base à des mesures préventives d'incitation ou de dissuasion de certaines productions. Une révision annuelle (permanente) des objectifs et des mesures doit être envisagée. Ce problème se pose surtout pour les vergers, les légumes pérennes et les cultures sous abri.

- Les politiques de structures d'exploitation et d'entreprises :

Au niveau de la production, fruits et légumes sont exigeantes en main-d'oeuvre permanente mais encore plus saisonnière et temporaire. Doit-on encourager les exploitations où le travail est essentiellement familial, avec le risque de surtravail et d'autoexploitation qu'elles entraînent ? Ou au contraire des exploitations de grande taille (modèle Californien) avec une abondante main-d'oeuvre salariée souvent immigrée mais qui se mécanisent fortement aujourd'hui ?

Au niveau de la transformation, la période récente était favorable à la concentration des entreprises et aux unités privées ou coopératives de grande taille. On en connaît maintenant les avantages et les dangers. Quelle place doivent prendre les P.M.E., dont certaines occupent avec efficacité des créneaux intéressants, dans ce secteur ? Quel rôle doivent et peuvent jouer les unités coopératives, actuellement dominantes dans l'activité difficile de la transformation des fruits ?

Au niveau de la distribution, le conflit entre circuits de marché et circuits hors marché tient toujours une place centrale dans la dynamique de la filière. Il se superpose presque avec la concurrence entre grande distribution et commerce artisanal.

Toute politique de la distribution implique un arbitrage entre les divers types d'entreprises concernées.

Rappelons cependant, qu'en matière de fruits et légumes, les marchés de détail sont à la fois un moyen de développer une concurrence effective et un facteur de forte consommation.

Ces mesures sont évidemment indissociables des politiques générales de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Quelle place peut prendre dans cet ensemble la Coopération ?

- La recherche et le développement technique :

De nombreux problèmes techniques restent posés par le secteur d'autant plus que le progrès rapide enregistré depuis trente ans ne manque pas d'en poser tous les jours de nouveaux. Dans le cadre de la concurrence internationale actuelle, l'avenir de la production est lié au maintien d'une avance technique et dans certains cas au comblement du retard (sur les Pays-Bas notamment).

En matière de légumes, les principaux problèmes concernent les points suivants :

- . Maîtrise de l'irrigation et de la fertilisation, irrigation fertilisante,
- . Meilleure conception des abris (structures, ventilation, serres solaires),
- . Création de variétés, adaptées à la culture sous abri non chauffé (tomate, melon),
 - . adaptées à la culture de plein champs (piment, courgette, aubergine, choux-fleur, oignon...),
 - . moins exigeantes en interventions manuelles,
- . Maturation et conservation des produits frais, notamment pour l'exportation en pleine saison, (la France devrait devenir un pays largement exportateur de produits d'été et d'automne),
- . Amélioration de la qualité,
- . Mécanisation des opérations culturales, notamment de la récolte pour les légumes de plein champs,
- . Lutte intégrée, lutte biologique, lutte génétique,
- . Amélioration des techniques culturales et étude des systèmes de production,
- . Amélioration de la qualité de la gestion.

En matière de fruits :

- . Création variétale notamment en vue de la diversification et de l'étalement de la production, et de l'amélioration de la qualité,
- . Sélection de porte-greffes mieux adaptés aux divers sols, notamment en côteaux,
- . Mécanisation de la taille et dans certains cas de la récolte,
- . Lutte intégrée, biologique et génétique, et lutte contre les maladies de dégénérescence,
- . Rationalisation de la fertilisation et de l'irrigation, correction des carences,
- . Choix des sites, remontée sur les côteaux irrigables (lacs collinaires),
- . Densité de plantation, modes de conduite et systèmes de production,
- . Qualité des fruits (mâturation, conservation, transports) non seulement sur le plan de l'aspect extérieur, mais aussi sur le plan organoleptique,
- . Fatigue des sols.

La prise en compte et la solution de ces problèmes techniques impliquent une interpénétration entre la Recherche (INRA), l'expérimentation de synthèse régionalisée (CTIFL et professionnels locaux) et le développement (SUAD, groupements, enseignants), la recherche ayant pour rôle non seulement de produire l'innovation, mais aussi d'accélérer l'utilisation d'innovations d'origine extérieure judicieusement sélectionnées. Un réseau de stations expérimentales régionales est en train de se mettre en place. Un des problèmes principaux sera la collaboration et les "fécondations" permanentes et réciproques entre les trois éléments : Recherche, Expérimentation régionale et Développement (qui dépendent d'institutions différentes), ainsi que l'équilibre et le niveau de leurs moyens respectifs.

- L'action internationale :

Si l'espace européen doit évoluer vers un marché unique, il ne peut se concevoir qu'avec un système généralisé d'organisation du marché en Europe.

La France, par sa vocation fruitière et légumière et son niveau de développement, va se trouver en position de leader en ce domaine (avec les Pays-Bas). La progression de l'organisation en Italie, en Espagne et en Grèce, conditions d'une plus grande libération des échanges va être un élément permanent de la négociation européenne et une oeuvre de plusieurs décennies.

Dans l'attente d'une situation satisfaisante à cet égard dans tous les pays concernés, la plus grande vigilance doit concerner les échanges bilatéraux, avec l'Espagne notamment. Leur libération devrait logiquement aller de pair avec une plus grande complémentarité des divers bassins de production dans les deux pays.

Enfin l'importation d'agrumes, de fruits et légumes tropicaux et exotiques, de produits d'hiver est un volet quelquefois important de la coopération avec certains pays en développement et doit être considérée à ce titre.

x

x

x

Historiquement, le moment est probablement venu de faire progresser l'organisation économique et la gestion globale du marché dans ce secteur.

La concurrence internationale et l'évolution politique constituent des stimulants dans cette voie.

Les moyens techniques, intellectuels et la volonté politique de réaliser ce progrès socio-économique existent actuellement.

Les forces qui le soutiennent sont essentiellement une majorité de l'opinion publique et des producteurs.

L'expérience n'est pas sans danger et doit éviter tous les risques de sclérose d'une organisation bureaucratique.

Mais parce que sa nécessité est reconnue aujourd'hui, elle constitue un défi à notre compréhension et à notre maîtrise de l'évolution des sociétés contemporaines qu'il est souhaitable de relever.

A N N E X E S

Les annexes chiffrées ci-après n'ont pu être mises à jour dans cette version provisoire. Elles le seront ultérieurement à partir des résultats du dernier Recensement Général de l'Agriculture, des dernières enquêtes du S.C.E.E.S. et des statistiques professionnelles.

On peut se reporter également au document C.T.I.F.L. :
les chiffres-clés des fruits et légumes, publiés en 1981 et aux statistiques publiées par le C.F.C.E.

TABLEAU 1

LES FRUITS ET LEGUMES DANS L'ECONOMIE

- . Fruits et légumes frais constituent 11 à 12 % de la production agricole en valeur
7,5 % pour les légumes
4,3 % pour les fruits en 1977
- . Des fruits sont cultivés dans 157 000 exploitations agricoles soit 12 % de l'effectif en 1975
Des légumes dans 195 000 exploitations (en dehors des jardins familiaux) soit 15 % de l'effectif.
- . Les vergers occupent 250 000 ha et les légumes 600 000 ha (dont 250 000 de jardins familiaux).
- . 89 % de la population agricole, 74 % de la population rurale et 42 % de la population totale disposent d'un jardin et déclarent pratiquer l'auto-consommation qui représente 10 % de la consommation française de fruits et 30 % de celle de légumes.
- . La production de fruits et légumes occupe environ 250 000 personnes année-travail, le conditionnement et la transformation 50 000 personnes.
- . Fruits et légumes frais représentent 17 % en valeur de la consommation alimentaire (fruits : 6,5 ; légumes : 10,5), la différence avec la part de la production s'expliquant à la fois par les importations et le niveau élevé des marges de distribution pour les produits périssables.
- . Fruits et légumes frais constituent en valeur 13 % des exportations agricoles et 25 % des importations agricoles.

L'ensemble fruits et légumes frais et transformés constituent 7 % des exportations agro-alimentaires et 15 % des importations agro-alimentaires.

TABLEAU 2

PRODUCTION EUROPEENNE DE FRUITS DE TABLE

(Potentiel de production récoltée - Moyenne 76-77-78)

Unités : 1000 t

| | Pommes de table | Poires de table | Pêches et nectarines | Abricots | Cerises et griottes | Prunes de table | Raisins de table | Agrumes | Ensemble |
|------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|----------|---------------------|-----------------|------------------|---------|----------|
| RF ALLEMAGNE | 1 560 | 342 | 21 | 2 | 218 | 438 | - | - | 2 581 |
| FRANCE | 1 470 | 339 | 440 | 87 | 80 | 60 | 160 | 29 | 2 665 |
| ITALIE | 1 984 | 1 355 | 1 228 | 92 | 140 | 140 | 866 | 2 760 | 8 565 |
| PAYS BAS | 380 | 100 | - | - | 3 | 6 | 2 | - | 491 |
| BELG - LUX | 202 | 54 | - | - | 14 | 3 | 7 | - | 280 |
| ROYAUME UNI | 325 | 41 | - | - | 6 | 40 | - | - | 412 |
| IRLANDE | 10 | - | - | - | - | - | - | - | 10 |
| DANEMARK | 77 | 8 | - | - | 5 | 2 | - | - | 92 |
| <u>CEE à 9</u> | 6 008 | 2 239 | 1 689 | 181 | 466 | 689 | 1 035 | 2 789 | 15 096 |
| ESPAGNE | 911 | 422 | 361 | 177 | 70 | 69 | 408 | 2 740 | 5 158 |
| GRECE | 236 | 105 | 325 | 63 | 30 | 19 | 220 | 805 | 1 803 |
| PORTUGAL | 95 | 45 | 26 | 10 | 20 | 26 | 40 | 160 | 422 |
| <u>ENSEMBLE DES 12</u> | 7 250 | 2 811 | 2 401 | 431 | 586 | 803 | 1 703 | 6 494 | 22 479 |

Source : EUROSTAT et Stat.National

TABLEAU 3

PRODUCTION EUROPEENNE DES LEGUMES EN 1977

(Production commercialisée pour la CEE à 9 - Production totale pour Espagne, Grèce et Portugal)

Unités : 1000 t

| | CHOUX (1) | AUTRES LEGUMES FEUILLUS ET A TIGE (2) | LEGUMES POUR LE FRUIT (3) | RACINES, BULBES TUBERCULES (4) | LEGUMES A COSSE (5) | CHAMPIGNONS DE CULTURE (6) | ENSEMBLE LEGUMES FRAIS |
|------------------------|--------------|---|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| RF ALLEMAGNE | 618 | 197 | 87 | 200 | 92 | 30 | 1 328 |
| FRANCE | 645 | 1 240 | 880 | 835 | 460 | 113 | 4 180 |
| ITALIE | 1 095 | 2 108 | 5 444 | 912 | 502 | 23 | 10 100 |
| PAYS BAS | 340 | 366 | 773 | 753 | 105 | 38 | 2 385 |
| BELG - LUX | 102 | 379 | 187 | 221 | 115 | 8 | 1 023 |
| ROYAUME UNI | 1 008 | 270 | 176 | 1 110 | 432 | 51 | 3 170 |
| IRLANDE | 66 | 12 | 29 | 96 | 15 | 6 | 224 |
| DANEMARK | 63 | 21 | 43 | 108 | 20 | 6 | 261 |
| <u>CEE à 9</u> | 3 937 | 4 593 | 7 619 | 4 235 | 1 741 | 275 | 22 670 |
| ESPAGNE * (1976) | 737 | 949 | 4 390 | 1 192 | 429 | 15 | 7 712 |
| GRECE * | 180 | 150 | 2 456 | 160 | 87 | - | 3 033 |
| PORTUGAL * | 685 | 280 | 1 075 | 209 | 150 | 1 | 2 400 |
| <u>ENSEMBLE DES 12</u> | 5 539 | 5 972 | 15 540 | 5 796 | 2 407 | 291 | 35 815 |

(1) Choux potagers, choux fleurs...

(2) Céleris, poireaux, salades, épinards, asperges, endives, artichauts...

(3) Tomates, concombres, cornichons, melons, pastèques, courges, courgettes...

(4) Choux raves, navets, carottes, ail, oignons, échalottes, betteraves potagères, salsifis, radis...

(5) Petits pois, haricots verts...

Sources : EUROSTAT et STAT NA:

TABLEAU 4

FRUITS: EVOLUTION DE LA PRODUCTION FRANCAISE RECOLTEE

Unités : 1000 t

| | 1935 | 1950 | 1972 | 1976 | 1977 | 1978 | Evol. |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Pommes de table | 123 | 412 | 1630 | 1557 | 1190 | 1736 | → |
| Poires de table | 42 | 143 | 417 | 435 | 276 | 345 | → |
| Pêches | 70 | 113 | 540 | 496 | 308 | 397 | ↘ |
| Nectarines et brugnons | - | - | 21 | 46 | 29 | 47 | ↗ |
| Prunes de table | 92 | 117 | 70 | 86 | 45 | 62 | |
| Abricots | 25 | 41 | 90 | 128 | 67 | 86 | |
| Cerises | 69 | 75 | 99 | 119 | 48 | 84 | |
| Raisins de table | 121 | 191 | 242 | 159 | 153 | 176 | ↘ |
| Fraises | 20 | 15 | 59 | 73 | 75 | 81 | ↗ |
| Cassis | 3 | 2 | 4 | 3 | 2 | 3 | |
| Framboises | 1 | 1 | 6 | 5 | 5 | 6 | |
| Groseilles | 3 | 3 | 3 | 2 | 1 | 2 | |
| Amandes | 11 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | |
| Noix de table | 44 | 30 | 33 | 32 | 16 | 37 | |
| Chataignes | 165 | 136 | 23 | 20 | 13 | 12 | |
| Olives de table | 2 | 2 | 3 | 4 | 3 | 4 | |
| Citrons | - | - | - | 1 | 1 | 1 | |
| Clémentines et mandarines | - | - | 8 | 16 | 21 | 27 | ↗ |
| Oranges | - | - | 2 | 3 | 2 | 2 | |
| Pommes et Poires à cidre | 2515 | 5471 | 1304 | 922 | 518 | 1303 | |
| Prunes à pruneaux | 6 | 17 | 64 | 78 | 20 | 73 | |
| Noix pour l'huile | | | | 8 | 6 | 10 | |
| Olives pour l'huile | 45 | 20 | 15 | 12 | 6 | 10 | |

Source : Statistique Agricole française

Pour 1978: statist.provisoire

Note : Le potentiel de production des principales espèces a légèrement régressé à partir de 1974 (crise de surproduction). En outre les années 1975, 1976 et 1977 ont été marquées par des accidents climatiques sur les différentes espèces. 1978 peut être considérée comme une année normale. La relance actuelle, nécessaire pour rétablir le commerce extérieur, devrait s'accompagner d'un progrès dans l'orientation des vergers, pour éviter une nouvelle crise de surproduction à échéance de 4 - 5 ans.

TABLEAU 5

PRODUCTION FRANÇAISE DE LEGUMES

Sur une superficie de l'ordre de 600 000 ha , sont produits 6 à 7 000 000 tonnes de légumes selon les années dont : jardins familiaux 250 000 ha pour une production de 2 000 000 tonnes culture commerciale 310 à 350 000 ha pour une production de 4 à 5 000 000 tonnes.

| Principales productions commercialisées (1 000 t) | 1977 | 1978 | dont pour la transformation |
|---|------|------|-----------------------------|
| tomates | 581 | 709 | 200 à 350 |
| salades et endives | 558 | 572 | 2 |
| choux fleurs | 370 | 479 | 10 à 20 |
| carottes | 470 | 518 | 75 |
| poireaux | 275 | 280 | 5 |
| haricots verts | 222 | 271 | 150 à 215 |
| petits pois | 212 | 223 | 190 à 210 |
| melons | 157 | 195 | - |
| autres choux | 156 | 174 | |
| oignons | 132 | 146 | 15 |
| artichauts | 103 | 88 | 4 |
| asperges | 46 | 41 | 4 |
| céleris-branche | 59 | 67 | |
| champignons de couche | 120 | | 10 à 20 |
| ensemble | 3341 | 3763 | |
| Production commerciale totale | 4500 | 5000 | |

Sources : SCEES et EUROSTAT

Les statistiques légumières sont à interpréter avec prudence, notamment dans le cadre d'une série chronologique. Elles laissent néanmoins apparaître une stabilité générale qui recouvre en fait un accroissement de productions de légumes cultivés pour les fruits (tomates, aubergines, poivrons), de certains légumes feuillus et à tige (salades) et une régression des légumes racines.

En moyenne 1 200 000 tonnes de légumes sont transformés annuellement soit 25 % de la production commerciale.

TABLEAU 6.

FABRICATION FRANÇAISE DE PRODUITS A BASE DE FRUITS
(boissons exclues)

en milliers de tonnes de produits finis

| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Confitures, compotes, gelées et purées | 157 | 196 | 177 | 180 | 208 | 192 | 223 |
| Fruits et mélanges de fruits au sirop et au naturel (y c. marrons) | 81 | 98 | 95 | 63 | 90 | 64 | 94 |
| Fruits surgelés (pour la consommation et pour la transformation) | 26 | 27 | 24 | 18 | 22 | 17 | 22 |
| Fruits confits | 25 | 24 | 23 | 17 | 18 | 19 | |
| Pruneaux | 13 | 21 | 23 | 1 | 26 | 6 | |
| Ensemble | 302 | 366 | 342 | 279 | 364 | 298 | |

Sources : Organisations Professionnelles

Dans cet ensemble stagnant depuis 10 ans, seule la fabrication de confitures, notamment de fraises et d'abricots, a connu une certaine expansion. Encore faut-il préciser qu'une partie des matières premières nécessaires à ces fabrications sont importées sous forme stabilisée. Ces industries restent très vulnérables à la concurrence méditerranéenne et de certains pays de l'Est.

En excluant les boissons, environ 300 000 tonnes de fruits sont transformés annuellement.

TABLEAU 7.

FABRICATION FRANÇAISE DE PRODUITS A BASE DE LEGUMES

en milliers de tonnes 1/2 brut de produits finis

| | 1968 | 1971 | 1975 | 1977 | 1978 | |
|---|------|------|------|------|------|---|
| Légumes appertisés | 793 | 1202 | 1435 | 1483 | 1528 | ↗ |
| dont tomates | 39 | 56 | 77 | 57 | 99 | ↗ |
| champignons de couche | 45 | 77 | 103 | 117 | 118 | ↗ |
| Autres légumes | 588 | 837 | 968 | 971 | 1004 | ↗ |
| plats cuisinés | 121 | 232 | 287 | 338 | 307 | ↗ |
| Légumes surgelés (pour la consommation directe seulement) | | 35 | 82 | 111 | 115 | |
| Légumes déshydratés | | 29 | 37 | 20 | 31 | ↗ |
| (dont pommes de terre) | | 25 | 34 | 18 | 28 | |
| Légumes au vinaigre | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | ↗ |
| Ensemble | | 1276 | 1564 | 1624 | 1700 | |

Sources : Organisations professionnelles

La transformation des légumes en France a connu depuis vingt ans une forte croissance. Elle constitue la moitié de la conserverie de légumes de la CEE à 9, les deux tiers de la conserverie de champignons et le cinquième de celle de tomates. Près du quart de la production de légumes appertisés est exportée.

Cependant avec la campagne 78, pourrait s'amorcer une phase de stagnation due à une stabilisation de la consommation, à une baisse des profits consécutive à une accentuation de la concurrence (libération des prix en situation d'abondance). Les objectifs de production pour 1979 sont en baisse (Cf Rapport économique 1979 sur la conserve agricole). Il pourrait s'ensuivre des modifications de structure dans la profession, notamment un désengagement des groupes les plus importants.

TABLEAU 8

L'APPAREIL DE PRODUCTION FRUITS ET LEGUMES
 NOMBRE D' EXPLOITATIONS ET SUPERFICIES EN 1970 ET 1975

| | Exploitations en ayant | | | Superficies | | | |
|---------------------|------------------------|------|-----------------------|-------------|---------------------|------------------------|-------|
| | RGA 70 Milliers | % | EXPEXA 75 Milliers | % | RGA 70 (1000 ha) | EXPEXA 75 (1000 ha) | % |
| Jardins familiaux | 1 276 | 80,4 | 1 061 | 79,7 | 72 | 66 | 0,2 |
| Légumes secs | 114 | 7,2 | 76 | 5,7 | 60 | 86 | 0,3 |
| Pommes de terres | 895 | 56,4 | 641 | 48,2 | 311 | 225 | 0,8 |
| Légumes frais | 183 | 11,5 | 155 | 11,6 | 169 | 194 | 0,7 |
| Maraîchage | 46 | 2,9 | 40 | 3,0 | 47 | 43 | 0,1 |
| Vergers | 156 | 9,8 | 157 | 11,8 | 261 | 234 | 0,8 |
| dont pêchers | 36 | 2,2 | 39 | 2,9 | 49 | 43 | 0,1 |
| poiriers | 41 | 2,6 | 34 | 2,6 | 31 | 26 | 0,1 |
| pommiers | 75 | 4,7 | 72 | 5,4 | 83 | 69 | 0,2 |
| autres espèces | 103 | 6,5 | nd | nd | 98 | 96 | 0,3 |
| Superficie utilisée | 1 583 | 99,7 | 1 328 | 99,8 | 29 905 | 29 470 | 100,0 |

Source : SCEES Enquête Communautaire sur les structures des exploitations agricoles en 1975.

15 % des exploitations agricoles se livrent à la culture de légumes frais en plein champs ou en maraîchage pour environ 25000 ha.
 12 % à la culture fruitière pour 235000 ha.

TABLEAU 9

STRUCTURES DES EXPLOITATIONS FRUITIÈRES ET LÉGUMIÈRES EN 1970

| Taille de SAU | Vergers | | | Légumes frais de plein champ | | | Maraîchage | | |
|---|------------|-----------|--|------------------------------|-----------|-------------------|------------|-----------|----------------------------|
| | N milliers | S 1000 ha | verger moyen (ha) | N milliers | S 1000 ha | sup. moy. en lég. | N milliers | S 1000 ha | sup. moy. en maraîch. (ha) |
| < 1 | 22,1 | 6,4 | 0,3 | 10,8 | 1,8 | 0,2 | 14,6 | 5,3 | 0,4 |
| 1 - 2 | 15,7 | 9,3 | 0,6 | 11,4 | 3,6 | 0,3 | 9,0 | 7,4 | 0,8 |
| 2 - 5 | 24,4 | 25,1 | 1,0 | 21,0 | 12,1 | 0,6 | 11,4 | 15,8 | 1,4 |
| 5 - 10 | 26,4 | 40,4 | 1,5 | 31,0 | 23,2 | 0,8 | 6,0 | 10,2 | 1,7 |
| 10 - 20 | 31,7 | 62,3 | 2,0 | 48,3 | 37,4 | 0,8 | 3,1 | 5,0 | 1,6 |
| 20 - 50 | 26,5 | 68,5 | 2,6 | 47,3 | 42,2 | 0,9 | 1,6 | 2,5 | 1,6 |
| 50 - 100 | 6,9 | 28,6 | 4,1 | 9,7 | 17,6 | 1,8 | 0,4 | 0,5 | 1,3 |
| > 100 | 2,2 | 20,3 | 9,2 | 2,8 | 30,7 | 10,9 | 0,1 | 0,3 | 3,0 |
| en 1970 | 156,2 | 261,4 | 1,7 | 182,8 | 168,6 | 0,9 | 46,2 | 47,1 | 1,0 |
| en 1975 | 157 | 234 | 1,5 | 155 | 194 | 1,3 | 40,0 | 43,0 | 1,1 |
| La superficie moyenne du verger individuel en France a évolué ainsi (en ha) : | | | Evolution de la superficie moyenne en maraîchage : | | | | | | |
| 1963 | 1967 | 1970 | 1975 | 1963 | 1967 | 1970 | 1975 | | |
| 0,9 | 1,2 | 1,7 | 1,5 | 0,7 | 0,9 | 1,0 | 1,1 | | |

Sources : RGA 1970, EPEXA 1975

En 1975 l'arboriculture est le fait de 157 000 exploitations et la culture légumière de 195 000 (légumes secs et pomme de terre exclus).

Ces données confirment : la régression des grands vergers entre 1970 et 1975
la régression du maraîchage
le développement de la culture légumière de plein champ.

TABLEAU 10

LES SYSTEMES DE PRODUCTION LEGUMES

| | 1970 (1000 ha) | 1975 (1000 ha) | Production (1000 t) estimation |
|---|-------------------|-------------------|--|
| Jardins familiaux | 260 | 250 | 1 500 à 2 000 |
| dont des exploitants dont des non agriculteurs | 72 188 | 66 184 | |
| Maraîchage périurbain et des ceintures vertes | | | |
| Maraîchage des bassins spécialisés | 47 | 43 | { 600 2100 |
| dont production sous abris légers | 5 | 15 | |
| production sous serre plastique | 0,5 | 3 (1979) | 400 |
| production sous serre verre | 0,5 | 1,3 | |
| Cultures légumières de plein-champ | | | |
| dont légumes frais | 229 | 280 | 2300 (dont 900 pour la conserverie) |
| légumes secs | 169 60 | 194 86 | |
| ENSEMBLE | 536 | 573 | 6 500 à 7 000 |

Sources : RGA 1970, EPEXA 1975.

Note : Près de 600 000 ha sont consacrés à la culture légumière mais avec des niveaux très variables d'intensité et de performances techniques. Le développement des productions sous abris, dans le cadre des exploitations maraîchères traditionnelles et celui des cultures de plein champ dans les exploitations agricoles constitue actuellement dans le secteur légumes une avancée technologique importante susceptible d'entraîner à la fois une baisse des coûts, une saturation des marchés et des situations de pléthore.

TABLEAU 11

REPARTITION REGIONALE DES PRINCIPALES PRODUCTIONS FRUITIERES

(sur la base de la production récoltée en 1978 en poids)

Unités : % vertical

| | Pommes de table | Poires de table | Pêches nectarines | Prunes de table | Abricots | Cerises | Raisins | Fraises | Ensemble |
|----------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------|---------|---------|---------|----------|
| Centre | 10 | 6 | - | - | - | - | - | 5 | 6 |
| Pays de Loire | 15 | 6 | - | - | - | - | - | 7 | 9 |
| Aquitaine | 10 | 12 | 6 | 8 | - | 2 | 2 | 40 | 10 |
| Midi-Pyrénées | 11 | 8 | 9 | 8 | - | 5 | 10 | 6 | 9 |
| Rhône-Alpes | 6 | 8 | 31 | 8 | 15 | 30 | 2 | 9 | 11 |
| Languedoc | 9 | 8 | 38 | 11 | 43 | 14 | 32 | 1 | 16 |
| Provence | 20 | 40 | 14 | 16 | 27 | 33 | 53 | 12 | 24 |
| Ensemble | 81 | 88 | 98 | 52 | 85 | 84 | 100 | 80 | 86 |
| Autres régions | 19 | 12 | 2 | 48 | 15 | 16 | 0 | 20 | 14 |
| France entière | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Note : Les départements méditerranéens ont un poids croissant dans la production fruitière sauf pour la pomme qui progresse dans le sud ouest et les pays de Loire.

L'élargissement de la CEE devrait renforcer la concentration des vergers dans les zones les mieux placées au détriment de certaines régions de production ancienne qui paraissent les plus vulnérables.

Sources: Stat. Agric. annuelle 1978

TABLEAU 12

LOCALISATION DE LA PRODUCTION LEGUMIERE FRANCAISE
PART DE LA PRODUCTION NATIONALE EN %

| | TOMATES | | SALADES | | CAROTTES | | ARTICHAUDS | | ASPERGES | | MELONS | |
|---------------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|------------|--------|----------|-------|--------|--------|
| | 72 | 78 | 72 | 78 | 72 | 78 | 72 | 78 | 72 | 78 | 72 | 78 |
| Picardie | | | | | 4,7 | 11,7 | | | | | | |
| Bretagne | 2,5 | 2,3 | | | 9,9 | 9,5 | 70,0 | 57,0 | | | | |
| Aquitaine | 13,1 | → 16,7 | 5,0 | 4,8 | 2,8 | 2,3 | 3,7 | 3,3 | 6,7 | → 8,4 | 6,2 | → 10,1 |
| Midi Pyrénées | 3,2 | 2,5 | 3,4 | 3,6 | 4,1 | 2,9 | 1,9 | → 4,1 | 2,5 | 3,9 | 14,3 | → 17,1 |
| Languedoc | 22,7 | 21,6 | 14,4 | → 17,8 | 1,0 | → 2,1 | 4,1 | → 12,1 | 21,9 | 21,6 | 8,1 | 6,8 |
| Provence | 41,0 | 42,1 | 14,6 | 14,1 | 12,4 | → 13,7 | 14,1 | 15,7 | 24,7 | 20,3 | 58,3 | 52,4 |

La géographie de la production a présenté jusqu'à maintenant une certaine stabilité. On doit cependant signaler la place prépondérante occupée par les régions Ouest et Sud. A côté des grandes régions de production Picardie, Bretagne, Provence Roussillon, Aquitaine et Midi-Pyrénées augmentent régulièrement leur contribution à la production nationale notamment en tomates, en artichauts, en asperges et en melons. Le Languedoc, par le Roussillon, prend une place croissante en salades, artichauts et tomates de serre.

**EVOLUTION 1969-1974-1977 DE LA SUPERFICIE BRUTE DE VERGER
SELON LA DESTINATION DE LA PRODUCTION ET LA PROTECTION SANITAIRE
POUR L'ENSEMBLE DES PARCELLES DE VERGER DES SIX ESPECES**

Unités : ha ; %

| Année d'enquête Destination Protection sanitaire | SUPERFICIE BRUTE | | | | | | 77 — 74 % |
|--|------------------|-----|---------|-----|---------|-----|--------------------|
| | 1969 | | 1974 | | 1977 | | |
| | ha | % | ha | % | ha | % | |
| COMMERCIALISATION | | | | | | | |
| . dont traité (a) | 272 447 | 75 | 224 464 | 74 | 220 170 | 76 | 98 |
| . dont non traité | 244 592 | 67 | 202 584 | 67 | 209 243 | 72 | 103 |
| | 27 855 | 8 | 21 880 | 7 | 10 927 | 4 | 50 |
| CONSOMMATION FAMILIALE | | | | | | | |
| . dont traité (a) | 91 392 | 25 | 80 107 | 26 | 69 360 | 24 | 88 |
| . dont non traité | 16 103 | 4 | 11 920 | 4 | 10 093 | 3 | 85 |
| | 75 289 | 21 | 68 187 | 22 | 59 267 | 21 | 89 |
| ENSEMBLE | 363 840 | 100 | 304 573 | 100 | 289 530 | 100 | 96 |

Source : S.C.E.E.S. Enquêtes Verger 1969-1974-1977

(a) Traité : la protection sanitaire des arbres est assurée.

EVOLUTION 1969-1974-1977 DES SUPERFICIES BRUTES ET NETTES PAR ESPECE

- FRANCE ENTIERE -

Unités : ha ; %

| ESPECE | ANNEE | | SUPERFICIE BRUTE | | | | SUPERFICIE NETTE COMMERCIALISEE ARBRES ISOLÉS EXCLUS | | | |
|-----------------|---------|---------|------------------|---------|---------|---------|---|---------|---------|---------|
| | 1969 | 1974 | % 74/69 | 1977 | % 77/74 | 1969 | 1974 | % 74/69 | 1977 | % 77/74 |
| ABRICOTIER | 27 385 | 22 920 | - 16,30 | 20 515 | - 10,49 | 10 467 | 15 445 | - 16,36 | 13 248 | - 14,22 |
| CERISIER | 39 932 | 37 350 | - 6,47 | 38 930 | + 4,23 | 18 398 | 17 630 | - 4,17 | 18 519 | + 5,04 |
| PECHER | 64 049 | 54 283 | - 15,25 | 46 419 | - 14,50 | 50 028 | 42 035 | - 15,98 | 37 436 | - 10,94 |
| PRUNIER | 61 224 | 55 985 | - 8,56 | 55 672 | - 0,56 | 18 038 | 15 740 | - 12,74 | 16 266 | + 3,34 |
| POIRIER | 41 014 | 33 245 | - 18,94 | 33 860 | + 1,85 | 27 149 | 22 480 | - 17,20 | 23 370 | + 3,96 |
| POMMIER | 130 235 | 100 790 | - 22,61 | 94 135 | - 6,60 | 70 945 | 56 360 | - 20,56 | 58 352 | + 3,53 |
| <u>ENSEMBLE</u> | 363 839 | 304 573 | - 16,29 | 289 531 | - 4,94 | 203 025 | 169 690 | - 16,42 | 167 191 | - 1,47 |

Source : S.C.E.E.S. Enquêtes Verger 1969-1974-1977

— SUPERFICIE NETTE DU VERGER COMMERCIALISE ET TRAITE : 6 espèces —

ARBRES ISOLEES — HAIES EXCLUES

Unité : ha

| | ABRICOTIER | | CERISIER | | PECHIER | | PRUNIER | | POMMIER | | POIRIER | | ENSEMBLE 6 ESPECES | |
|-------------------------------|------------|--------|----------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-----------------------|---------|
| | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 | 1974 | 1977 |
| PROVENCE COTE D'AZUR CORSE | 4 416 | 4 739 | 6 513 | 6 980 | 6 001 | 5 509 | 1 041 | 1 085 | 12 890 | 14 177 | 7 356 | 7 752 | 38 218 | 40 241 |
| LANGUEDOC ROUSSILLON | 7 822 | 5 035 | 2 775 | 4 441 | 10 998 | 9 483 | 654 | 354 | 7 573 | 6 835 | 1 740 | 1 156 | 31 561 | 27 303 |
| RHONE ALPES | 3 054 | 3 466 | 5 047 | 4 059 | 15 198 | 15 879 | 622 | 408 | 4 571 | 4 201 | 3 728 | 4 404 | 32 222 | 32 417 |
| AQUITAINE | 54 | £ | 306 | 188 | 3 508 | 1 754 | 7 330 | 6 982 | 4 826 | 3 325 | 2 011 | 2 070 | 18 036 | 16 326 |
| MIDI PYRENEES | £ | £ | 952 | 733 | 5 320 | 4 377 | 4 910 | 4 796 | 5 660 | 5 493 | 1 834 | 1 481 | 18 682 | 16 880 |
| PAYS DE LA LOIRE | — | — | 119 | 254 | 89 | £ | £ | £ | 5 824 | 8 645 | 1 381 | 1 539 | 7 428 | 10 467 |
| CENTRE | — | — | 210 | 230 | 226 | 45 | £ | £ | 5 266 | 4 150 | 1 809 | 1 817 | 7 523 | 6 251 |
| ILE DE FRANCE | £ | — | 122 | 70 | £ | £ | £ | 99 | 1 148 | 1 224 | 1 353 | 1 953 | 2 728 | 3 347 |
| ENSEMBLE 8 REGIONS | 15 346 | 13 239 | 16 044 | 16 955 | 41 340 | 37 047 | 14 557 | 13 724 | 47 758 | 50 050 | 21 212 | 22 172 | 156 398 | 153 235 |
| FRANCE ENTIERE | 15 446 | 13 248 | 17 632 | 18 519 | 42 034 | 37 436 | 15 741 | 16 266 | 56 359 | 58 352 | 22 478 | 23 370 | 169 690 | 167 192 |

Source : S.C.E.F.S. Enquêtes Verger 1974 et 1977

TABLEAU 16

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE DE FRUITS ET LEGUMES EN FRANCE
 ACHATS ET AUTOCONSOMMATION, EN KG PAR TETE

| | 1950 | 1960 | 1965 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| LEGUMES | | | | | | | | | |
| dont frais | 67 | 78 | 86 | 87 | 86 | 84 | 84 | | |
| secs | 60 | 64 | 72 | 69 | 67 | 64 | 63 | | |
| conserves | 3,8 | 4,5 | 2,5 | 2,1 | 2,0 | 1,6 | 1,6 | | |
| surgelés | 3,3 | 9,0 | 11,0 | 15,4 | 16 | 17 | 18 | 17 | 17 |
| | - | - | 0,1 | 0,8 | 1,0 | 1,3 | 1,5 | 1,6 | 1,3 |
| FRUITS | | | | | | | | | |
| frais | 35 | 59 | 67 | 69 | 68 | 68 | 66 | | |
| dont agrumes | 31 | 53 | 60 | 61 | 60 | 60 | 58 | | |
| bananes | 10,2 | 15,5 | 17,0 | 16,9 | 16,0 | 16,1 | 15,0 | | |
| pommes | 3,8 | 6,4 | 6,3 | 7,3 | 8,4 | 7,8 | 7,4 | | |
| poires | 5,5 | 12,4 | 14,3 | 16,8 | 16,0 | 15,9 | 16,0 | | |
| pêches | 2,0 | 4,7 | 5,3 | 5,6 | 5,3 | 4,9 | 4,7 | | |
| secs et séchés | - | - | 6,1 | 4,6 | 4,6 | 4,0 | 3,9 | | |
| conserves et confitures | 1,7 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 1,3 | 1,6 | 1,4 | | |
| jus de fruits | 1,9 | 3,0 | 3,5 | 4,4 | 4,6 | 4,7 | 4,8 | 5,0 | |
| surgelés | - | 0,8 | 1,8 | 2,3 | 2,2 | 2,0 | 1,8 | | |
| | | | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 0,02 | 0,02 | | |
| FRUITS ET LEGUMES FRAIS | 91 | 117 | 132 | 130 | 127 | 124 | 121 | | |
| TOTAL FRUITS ET LEGUMES | 102 | 136 | 153 | 156 | 154 | 152 | 150 | | |
| Pommes de terre | 125 | 103 | 95 | 73 | 75 | 71 | 75 | | |

Sources : INSEE et CREDOC
 ORG PROF

TABLEAU 17

AUTOCONSOMMATION DE FRUITS ET LEGUMES EN FRANCE

| | Quantités autoconsommées en kg par tête et par an | | | | | | Part de l'autoconsommation dans la consommation totale en % | | | | | |
|-------------------------------|---|------|------|------|------|------|---|------|------|------|------|------|
| | 1955 | 1965 | 1972 | 1973 | 1974 | 1974 | 1955 | 1965 | 1972 | 1973 | 1974 | 1974 |
| LEGUMES | | | | | | | | | | | | |
| frais | 30 | 26 | 21 | 21 | 22 | 22 | 48 | 36 | 31 | 32 | 35 | |
| secs | 1,5 | 0,7 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 33 | 28 | 25 | 25 | 25 | |
| conserves | | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | | 27 | 15 | 17 | 17 | |
| FRUITS | | | | | | | | | | | | |
| frais | 10 | 7 | 5 | 6,1 | 5,3 | 5,3 | 33 | 12 | 8 | 10 | 9 | |
| dont pommes | | 2,6 | 1,6 | 3,0 | 2,3 | 2,3 | | 14 | 10 | 18 | 14 | |
| poires | | 1 | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | | 17 | 11 | 12 | 11 | |
| pêches | | 0,7 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | | 12 | 5 | 5 | 5 | |
| secs et séchés | | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | | 33 | 23 | 25 | 21 | |
| ENSEMBLE FRUITS-LEGUMES FRAIS | 40 | 33 | 26 | 27 | 27 | 27 | 45 | 25 | 20 | 22 | 22 | |
| Pommes de terre | 39 | 28 | 19 | 18 | 18 | 18 | 35 | 29 | 25 | 25 | 24 | |

Sources : CREDOC - INSEE

TABLEAU 18

L'EQUILIBRE GLOBAL DU MARCHÉ FRANÇAIS
(période 76-78)

Unité : 1000 t.

| | FRUITS | LEGUMES FRAIS | ENSEMBLE |
|---|---|---------------|----------|
| PRODUCTION TOTALE | | | |
| - AUTOCONSOMMATION ET PERTES | 3 200 (Pommes et poires à cidre exclus) 600 | 6 500 | 9 700 |
| - TRANSFORMATION | 300 (Boissons exclues) | 2 000 | 2 600 |
| = PRODUCTION COMMERCIALISEE POUR LE FRAIS | 2 300 | 1 200 | 1 500 |
| - EXPORTATIONS FRAIS | 800 | 3 300 | 5 600 |
| = PRODUCTION COMMERCIALISEE EN FRANCE | 1 500 | 300 | 1 100 |
| + IMPORTATIONS FRAIS | 2 100 | 3 000 | 4 500 |
| = QUANTITES TRAITEES PAR LA DISTRIBUTION | 3 600 | 700 | 2 800 |
| - PERTES | 300 | 3 700 | 7 300 |
| = CONSOMMATION FRAIS | 3 300 | 300 | 600 |
| Consommation achetée/tête (kg) | 62 | 3 400 | 6 700 |
| Consommation totale (kg) | 68 | 64 | 126 |
| | | 85 | 153 |

Source : INSEE - SCEES - Douanes - Org. prof. -

Note . 20 % de la production commercialisée sont exportés
 . 39 % des quantités disponibles sont importés.

TABLEAU 22

REPARTITION DES ACHATS AU DETAIL DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS
EN FONCTION DU TYPE DE POINT DE VENTE

(1965 - 1985)

Unité : %

| | Estimation | | | | | | | | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| | 1965 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1976 | 1985 | |
| . Détaillants spécialistes | 42 | 32,5 | 31,7 | 32,0 | 32,8 | 35,2 | 29,8 | 33,5 | 32 | |
| dont marchés de détail | 30 | 22,7 | 21,9 | 22,1 | 23,2 | 24,4 | 20,2 | 22,7 | 22,0 | |
| spécialistes en boutique | 12 | 9,8 | 9,8 | 9,9 | 9,6 | 10,8 | 9,6 | 10,8 | 10,0 | |
| . Détaillants alimentation générale | 49 | 60,6 | 61,2 | 61,6 | 60,7 | 59,7 | 62,7 | 60,1 | 62,0 | |
| dont magasin traditionnel | 42 | 36,2 | 32,1 | 26,5 | 25,2 | 23,1 | 25,7 | 19,1 | 14,0 | |
| petit libre service et supérette | 2 | 14,7 | 15,3 | 15,0 | 15,1 | 12,9 | 14,4 | 13,1 | 14,0 | |
| super et hypermarchés | 5 | 9,7 | 13,8 | 20,1 | 20,4 | 23,7 | 22,6 | 27,9 | 34,0 | |
| . Vente ambulante | 5 | 3,9 | 3,7 | 3,4 | 3,1 | 2,9 | 2,4 | 2,6 | 2,0 | |
| . Grossiste, coopérative et magasin d'entreprise | 1 | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 1,9 | 0,5 | 0,8 | 0,9 | 1,0 | |
| . Achats à la ferme et stands | 3 | 2,1 | 2,7 | 2,4 | 2,5 | 1,7 | 4,3 | 2,9 | 3,0 | |
| . Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |

Note : L'évolution se caractérise par :

- . une stabilité des détaillants spécialistes sur marché et en boutiques et des petits libres services de quartier
- . une progression des super et hypermarchés
- . une régression des magasins traditionnels d'alimentation générale de quartier.

Les résultats de l'enquête INSEE pour l'année 74 sont un peu discordants par rapport à la série antérieure.

Sources : - 1969 à 1974 : les achats de produit alimentaires 1973 et 1974. INSEE Collection M n° 69-70 Nov 78

- 1965,76 et 85 : estimation CTIFL - distribution des fruits et légumes en France. 1979.

TABLEAU 26

FRUITS FRAIS : COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS

| | QUANTITES (1000 tonnes) | | | | VALEUR (millions de francs courants) | | | | Valeur quintal exporté | Valeur quintal importé |
|--|---|-----------------------------|--|--|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|
| | EXPORT | IMPORT | SOLDE | EXP / IMP % | EXPORT | IMPORT | SOLDE | EXP / IMP % | | |
| 1968 | 526 | 1449 | - 923 | 36 | 456 | 1550 | - 1094 | 29 | 86 | 107 |
| 1969 | 611 | 1599 | - 987 | 38 | 625 | 1751 | - 1195 | 36 | 102 | 110 |
| 1970 | 668 | 1598 | - 930 | 42 | 679 | 1665 | - 986 | 41 | 102 | 104 |
| 1971 | 744 | 1597 | - 853 | 47 | 846 | 1975 | - 1129 | 43 | 114 | 124 |
| 1972 | 846 | 1790 | - 944 | 47 | 1007 | 2196 | - 1189 | 46 | 119 | 123 |
| 1973 | 876 | 1808 | - 932 | 48 | 1234 | 2370 | - 1136 | 52 | 141 | 131 |
| 1974 | 820 | 1781 | - 961 | 46 | 1215 | 2667 | - 1452 | 46 | 148 | 150 |
| 1975 | 706 | 2048 | -1342 | 34 | 1115 | 3818 | - 2703 | 29 | 158 | 186 |
| 1976 | 862 | 1918 | -1056 | 45 | 1370 | 3525 | - 2165 | 39 | 159 | 183 |
| 1977 | 652 | 2208 | -1556 | 29 | 1637 | 4962 | - 3326 | 33 | 251 | 224 |
| 1978 | 744 | 2117 | -1373 | 35 | 1824 | 5077 | - 3253 | 36 | 245 | 240 |
| Principaux produits concernés en 77-78 | Pommes poires pêches raisins melons | 600 60 30 30 15 | Agrumes bananes fruits trop raisins pommes pêches melons | 1100 500 100 100 100 50 40 | 1000 100 90 60 60 | Pommes poires raisins cerises melons | 2000 1000 300 300 250 | | | |
| PAYS | CLIENTS : RU, RFA, UEBL, PB, SUISSE, IRL, DK | | | | | | | | | |
| Fournisseurs : | ESP, IT, MAR. , ANTILLES, COTE D'IV. ISRAEL. | | | | | | | | | |

Sources : Douanes françaises et C.F.C.E.

TABLEAU 27

LEGUMES FRAIS : COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS
(pommes de terre exclues)

| | QUANTITES (1000 tonnes) | | | | EXP IMP | SOLDE | EXP IMP | VALEUR (millions de Fr. courants) | | | Valeur quintal exportée importée en francs | |
|---|--|---|-------|------------|---|--|------------|-----------------------------------|--------|-------|---|------------|
| | EXPORT | IMPORT | SOLDE | EXP IMP | | | | EXPORT | IMPORT | SOLDE | | EXP IMP |
| | | | | | | | | | | | | |
| 1968 | | | | | | | | | | | | |
| 1969 | | | | | | | | | | | | |
| 1970 | 215 | 524 | - 309 | 41 | 205 | 685 | - 480 | 30 | 95 | 131 | | |
| 1971 | 194 | 557 | - 363 | 35 | 201 | 750 | - 549 | 27 | 103 | 135 | | |
| 1972 | 232 | 565 | - 333 | 41 | 258 | 763 | - 505 | 34 | 112 | 135 | | |
| 1973 | 255 | 591 | - 336 | 43 | 366 | 940 | - 574 | 39 | 143 | 159 | | |
| 1974 | 288 | 608 | - 320 | 47 | 482 | 1010 | - 628 | 48 | 167 | 166 | | |
| 1975 | 274 | 656 | - 382 | 42 | 512 | 1261 | - 749 | 41 | 186 | 192 | | |
| 1976 | 315 | 666 | - 351 | 47 | 608 | 1496 | - 886 | 41 | 193 | 225 | | |
| 1977 | 225 | 766 | - 541 | 29 | 663 | 1772 | -1109 | 37 | 295 | 231 | | |
| 1978 | 287 | 687 | - 400 | 42 | 784 | 1601 | - 817 | 49 | 273 | 233 | | |
| Principaux produits concernés en 77-78 | choux fl. 150 salades 30 carottes 40 à 50 asperges 10 | tomates 180 oignons 120 carottes 80 auberg. 42 courgettes | | | choux fl. 220 salades 150 asperges 130 carottes 40 tomates 42 | tomates 630 haricots fr. 130 auberg. courg. 120 artichauts 90 oignons 70 | | | | | | |
| PAYS CLIENTS : RFA, RU, PB, UEBL, SUISSE, ITALIE, FOURNISSEURS : ESP, ITAL, UEBL, PB, MAKOC. | | | | | | | | | | | | |

Sources : Douanes - CFCE

| | QUANTITES (1000 tonnes) | | | VALEURS (millions de francs) | | |
|------|-------------------------|--------|-------|------------------------------|--------|-------|
| | EXPORT | IMPORT | SOLDE | EXPORT | IMPORT | SOLDE |
| 1973 | 382 | 393 | - 11 | 863 | 702 | + 161 |
| 1974 | 290 | 334 | + 56 | 1045 | 813 | + 232 |
| 1975 | 352 | 366 | - 14 | 927 | 911 | + 17 |
| 1976 | 386 | 449 | - 63 | 1175 | 1109 | + 6 |
| 1977 | 328 | 463 | - 135 | 1277 | 1513 | - 235 |
| 1978 | 379 | 480 | - 101 | 1388 | 1632 | - 244 |

Situations très différentes entre le secteur légumes transformés dont la balance commerciale est excédentaire et le secteur fruits transformés dont la balance est déficitaire.

En légumes, les exportations concernent les conserves de pois, de haricots verts et les mélanges (400 mil.fr.) vers la CEE (RFA) les conserves de champignons (350 mil.fr.) vers la CEE (RFA, BELG) et le CANADA.

les importations concernent les olives traitées (150 mil.fr.) en provenance du Maroc et d'Espagne les conserves d'asperges (100 mil.fr.) d'Espagne, de Taiwan et du Mexique les concentrés de tomates (140 mil.fr.) d'Italie, d'Espagne et de Grèce.

En fruits, les exportations sont à base de fruits confits (107 mil.fr.) de confitures, de poires au sirop et de jus de pommes et de raisins vers les pays de la CEE.

les importations sont constituées par des fruits au sirop : ananas de Côte d'Ivoire, abricots et pêches de Grèce et d'Italie (600 mil.fr.) ; par des fruits à coque grillés qui viennent de RFA et des Pays Bas (200 mil.fr.), par des jus de raisins (Italie), d'agrumes (Grèce, Maroc, Israël, Malte, USA) et d'ananas (Côte d'Ivoire) (400 mil.fr.) ; par des fraises, groseilles, framboises surgelées pour la confiture en provenance des pays est-européens (130 mil.fr.).

Parmi ces produits, les importations d'olives, de jus et de fruits exotiques au sirop ont des chances de continuer à progresser Par contre la production française pourrait améliorer la balance dans le cas des asperges (quand le marché du frais sera moins rémunérateur) des tomates (grâce à la mécanisation de la récolte) des pêches au sirop et de fraises surgelées. Enfin les fruits à coque grillés pourraient être grillés en France !

| | EXPORT | IMPORT |
|---------------|--------|--------|
| LEG. TRANSF. | 951 | 589 |
| FRUITS TRANS. | 361 | 983 |
| Ensemble | 1312 | 1572 |

moy 77-78 en mil.fr

